



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

7^e séance plénière

Mardi 23 septembre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de S. E. M. Marc Forné Molné, Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va tout d'abord entendre une allocution du Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

M. Marc Forné Molné, Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, S. E. M. Marc Forné Molné, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Marc Forné Molné (Andorre) (*parle en catalan; texte français fourni par la délégation*) : Je voudrais, en premier lieu, rendre hommage à la tâche du Président sortant, Ismail Razali. L'ambassadeur de mon pays, Vice-Président de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, a été un témoin privilégié de son talent de diplomatie et du grand dévouement de son homologue de la Malaisie. Au nom du Gouvernement et du peuple andorrans, je veux lui rendre hommage et le remercier officiellement de

la confiance qu'il a accordée au représentant de mon pays auprès de l'ONU durant cette année, année de grands changements et d'énormes défis pour l'Organisation.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Andorre est consciente de la réputation dont vous jouissez en votre qualité de diplomate et de la longue expérience que vous avez acquise. Je suis sûr que votre présidence sera un grand succès et marquera la consolidation de la réforme des Nations Unies, qui a été entreprise cette année. Je transmets mes félicitations aux membres du Bureau qui entament leurs fonctions de vice-présidents.

Le 16 juillet dernier, dans cette même salle, j'ai pris la parole quelques minutes après le Secrétaire Général, Kofi Annan, afin de manifester l'appui d'Andorre à ses projets de réforme. La Principauté d'Andorre s'associe inconditionnellement au projet de réforme des Nations Unies, car nous croyons que notre Organisation est indispensable. En tant que petit État, faible dans un monde d'États forts, nous obéissons à notre intérêt national lorsque nous voulons que le droit et le dialogue priment sur la loi du plus fort et sur l'affrontement armé. Et pour cela, nous croyons en l'ONU et nous la défendons. Nous avons plus de liberté que beaucoup d'autres États pour pouvoir nous consacrer aux idéaux de paix et de progrès qui ont été forgés de façon utopique par nos prédécesseurs à San Francisco.

Car nous sommes petits et humbles, ne disposant ni de vastes territoires d'outre-mer, ni de mines d'uranium aux antipodes, ni de pétrole sous notre sol. Nos propres intérêts ne vont pas au-delà de nos frontières historiques, car, après tout, nous détenons le record de paix dans le monde : 700 ans. Ainsi, Andorre et d'autres petits États sont libres de réfléchir au futur de l'humanité et au bien-être des individus à l'aube du troisième millénaire, sans intérêts occultes ni motivations douteuses.

Certains ont été surpris de découvrir que nous élisons démocratiquement nos gouvernants depuis des siècles et que la dernière application de la peine de mort remonte à plus de 50 ans. Les Andorrans ont été capables de résoudre leurs problèmes sans s'affronter. Et, grâce à cet héritage légitime, sans orgueil ni prétention mal placés, nous avons le devoir de promouvoir la réforme qui fera de l'ONU la meilleure espérance pour nos peuples.

Emmanuel Kant, dans un essai de 1784, disait :

«Si l'on nous demandait aujourd'hui si l'on vit à une époque éclairée, la réponse est : non, mais nous vivons au siècle des lumières.»

En cette fin de siècle, vivons-nous dans une époque éclairée? Les crises du développement et les affrontements armés qui font rage sur notre planète nous font penser que non. Pour accéder à l'ère des lumières, il faudra compter sur l'ONU et ses idéaux. Il faudra aussi compter sur les petits États qui ne manqueront jamais de la défendre.

Les propositions de réforme des Nations Unies présentées par le Secrétaire général sont judicieuses, équilibrées, novatrices et orientées vers l'action. Je m'abstiendrai de commenter en détail la nouvelle structure de l'administration proposée par M. Kofi Annan. Bénéficiaire de l'aide d'un Vice-Secrétaire général nous paraît une aspiration naturelle. Tous ceux qui servent un État au plus haut niveau ne savent que trop le temps qu'il faut consacrer aux aspects protocolaires et aux petites réunions. Il est nécessaire pour l'ONU que le programme du Secrétaire général soit allégé afin qu'il puisse se consacrer aux grandes questions. Cet aspect fera sans doute que le Secrétaire général sera considéré comme un responsable d'État et le Vice-Secrétaire général, un gestionnaire. Cela me semble une bonne répartition du travail. Ce qu'il faudrait éviter, néanmoins, c'est que le Vice-Secrétaire général devienne, en raison de pressions déterminées, un contrepoids au Secrétaire général. Le Vice-Secrétaire général devra toujours représenter fidèlement les idées du Secrétaire général, afin d'éviter des dualités dans l'ONU.

La réorganisation de l'organigramme de direction de l'ONU est une prérogative que nous devons attribuer au Secrétaire général. Ainsi donc, je l'encourage, au nom d'Andorre, à renforcer le rôle des comités exécutifs établis en janvier de cette année et aussi à créer son embryon de cabinet exécutif, ce qu'il nomme le «Senior Management Group». Je partage aussi son désir de voir une évolution dans le mode de gestion de l'ONU pour qu'elle soit plus efficace et productive.

Comme beaucoup d'autres l'ont fait, je saisis cette occasion pour féliciter le Sous-Secrétaire général, Joseph E. Connor, pour avoir apporté à notre Organisation un esprit de bonne gestion. Il me semble que beaucoup de gouvernements des années 90, où les difficultés budgétaires ont imposé des restrictions nécessaires, ont appris, en ce qui concerne le travail de leurs administrations, qu'il fallait réaménager les ressources, établir la relation adéquate entre travail et objectifs à atteindre, et en trouver les moyens. Ils se sont souvent inspirés des techniques de gestion de l'entreprise privée afin d'orienter et de rendre plus efficace le travail des appareils bureaucratiques.

Je remercie le Secrétaire général d'avoir eu le courage d'entreprendre cette tâche difficile au sein de l'Organisation. En Andorre, nous essayons de nous inspirer des principes qui guident la réforme de l'Organisation afin de rendre plus efficace notre administration.

Un autre des points que je voudrais mettre en relief concerne la décision du Secrétaire général Kofi Annan d'orienter les travaux des Nations Unies en fonction d'objectifs concrets et en fonction de dates limites précises. Cette stratégie du travail en fonction d'objectifs est celle qui va probablement épargner de l'argent à l'ONU, et servira de modèle pour les efforts requis pour achever le développement. En Andorre, c'est la stratégie que nous suivons dans l'administration, et qui chaque jour est de plus en plus acceptée par beaucoup d'États du monde.

Il est bien entendu que ces réformes structurelles et fonctionnelles entraîneront des économies appréciables pour les budgets des Nations Unies. Cependant, il est primordial que les États qui ne paient pas leurs dettes à l'Organisation le fassent comme ils ont accepté de le faire lors de leur adhésion à la Charte des Nations Unies. Soyons francs : les retards dans le versement des sommes dues à l'ONU ont une incidence si forte sur toute tentative de réforme qu'il sera presque impossible d'aller de l'avant à défaut du versement des paiements.

Je souligne que mon pays, Andorre, ainsi que beaucoup d'autres États, paie par habitant et régulièrement une part très appréciable du budget de l'Organisation. Si chaque citoyen de mon pays contribue à hauteur de presque 2 dollars par an au budget ordinaire de l'Organisation, pourquoi les habitants d'autres États développés ne peuvent en faire autant, alors que le montant exigible par habitant est bien inférieure? Heureusement qu'il y a des citoyens admirables et exemplaires qui peuvent suppléer aux manques de leur propre État.

Après tout, nous abordons ici un thème essentiel : la confiance que nous avons ou non dans l'Organisation des Nations Unies. Andorre a pleinement confiance dans l'Organisation. Cependant, nous croyons que la création d'un fonds de crédit de 1 milliard de dollars est seulement un remède temporaire à une situation financière qui n'aurait pas dû exister. Nous sommes disposés, si les autres États en appuient la création, à ajouter quelque 10 % de notre contribution annuelle au budget ordinaire destiné à ce fonds d'urgence, à condition que les débiteurs, qu'ils soient grands ou puissants, paient leurs dettes.

Le Secrétaire général nous incite à considérer la promotion du développement durable comme la priorité se situant au coeur de la réforme des Nations Unies. Sur une planète qui, avant d'entrer dans le troisième millénaire, a pu produire des engins qui sont allés sur la Lune et sur Mars, des ordinateurs perfectionnés pour nous aider, des moyens de locomotion qui nous permettent de relier Ulan Bator à Johannesburg, ou, Andorre la Vieille à Lima en l'espace de quelques heures; sur cette planète aux progrès sans fin, l'aube de l'an 2000 verra des centaines de millions d'indigents et une érosion préoccupante de notre espace naturel. Comment pouvons-nous aller des paroles aux faits, faire de nos lamentations sur les maux de la terre qu'elles se traduisent pas l'engagement d'entreprendre des actions qui mettront fin à la dégradation actuelle?

Seules les Nations Unies, en tant qu'organisation mondiale, possède la structure et l'énergie qui peuvent concrétiser à long terme des projets spécifiques de développement durable. Pour cela, nous applaudissons l'initiative prise par le Secrétaire général de réformer les activités visant le développement. Moins de doubles emplois et plus de coordination des ressources est la devise du Secrétaire général, à laquelle Andorre souscrit pleinement. Nous devons faire venir aux Nations Unies, dans la prochaine décennie, les esprits les plus brillants du monde afin d'entreprendre un effort de rationalisation entraînant l'analyse exhaustive des raisons du sous-développement et fixer les étapes à suivre pour que celui-ci soit totalement éliminé au

XXIe siècle. Ainsi, de même que l'OMS éradique les maladies dans le monde, l'ONU et ses organes doivent jouer un rôle de catalyseur dans la suppression des maux dont souffrent les communautés humaines.

Nous partageons le souci particulier du Secrétaire général quant à l'environnement, qui est le dénominateur commun de toute l'humanité. Si dans les siècles à venir, la Terre meurt, elle emportera tout avec elle, riches et pauvres, gens du Nord et du Sud.

Dans son discours d'investiture, la semaine dernière, le Président a enfoncé le couteau dans la plaie lorsqu'il a évoqué le désastre de Tchernobyl, désastre dont les effets se font encore tant sentir sur l'Ukraine et sur nous tous. Nous approuvons donc son intention de transformer le rôle du Conseil de tutelle en un rôle de protection de l'intégrité de l'environnement mondial et des régions communes telles que les océans, l'atmosphère et l'espace interstellaire.

Il convient aussi de croire en la mission pour la paix prévue par le Secrétaire général pour l'Organisation des Nations Unies. Dans un conflit, il y a un avant, un présent et un après. En Andorre, nous avons appris, pendant ces sept siècles de paix, qu'il est plus opportun d'agir pendant la phase de «l'avant», ce que tout le monde nomme la diplomatie préventive.

Trop de fois, on a tendance à considérer l'existence des petits États comme le fruit d'un hasard capricieux et fruit peu pertinent de la providence historique. On n'apprécie pas suffisamment le soin avec lequel beaucoup de ces États, parmi lesquels figure Andorre, ont empêché à certains moments historiques de les faire disparaître de la carte du monde. Sans armes, sans la force, nous avons su faire agir la diplomatie préventive par nécessité; nous devons délibérément en faire usage au sein des Nations Unies.

Pourquoi ne considérons-nous pas, entre autres, l'établissement d'un système d'information discret et fiable qui mesure la température des conflits dans les régions du monde? Pourquoi ne faisons-nous pas en sorte que le Conseil de sécurité examine, dans ses débats, ces questions difficiles, avant qu'un conflit ne soit déjà parvenu à un certain niveau? Après tout, pourquoi ne pas considérer la réforme du Conseil sous l'angle d'une analyse sur le fond de l'action du Conseil, afin de lui donner des moyens et un mandat de diplomatie préventive, venant s'ajouter au débat sur l'ampleur et la forme de son action.

Sincèrement, et, malheureusement, les Nations Unies ne sont pas un instrument idéal d'intervention armée lors

des conflits, à moins que ce ne soit pour des raisons humanitaires. Ceci pourrait peut-être changer, si nous réussissons à être plus forts et à avoir une capacité de déplacement. Après des conflits, les Nations Unies peuvent aider à panser les plaies et il est déjà plus facile de mener cette tâche qui tient du miracle. Mais, si nous lui en donnons les moyens, l'Organisation des Nations Unies peut devenir un outil préventif de premier ordre. Andorre, qui ne possède pas d'armée et ne veut pas en posséder, envisage actuellement d'accomplir un effort humanitaire institutionnel qui correspond bien à cet objectif et qui traduirait ainsi les paroles de solidarité internationale proclamées dans notre Constitution.

Afin d'empêcher les conflits, il n'y a rien de tel que l'éducation et la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Les politologues nous disent que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles. Le sens commun nous enseigne que les peuples qui respectent et attachent du prix aux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme trouveront toujours une issue négociée aux différends. Pour cette raison, j'ai demandé à mon ambassadeur auprès des Nations Unies qu'il consacre, comme auparavant, une bonne partie de ses efforts, au Siège de l'Organisation, à la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Je lui ai aussi prescrit d'étudier attentivement de quelle façon la Troisième Commission peut renforcer ses procédures, afin que l'esprit de réforme et d'efficacité qui en ce moment imprègne l'ONU s'étende à toutes ses instances de délibération.

Andorre croit dans les Nations Unies et appuie l'ensemble du projet de réforme du Secrétaire général. Je vais finir de vous en expliquer les raisons. Bien que les peuples et les États aient confiance en l'ONU, nous devons mieux connaître son fonctionnement, ses faiblesses, ses caractéristiques communes à toute organisation humaine, mais surtout ses objectifs et ses vertus.

Aujourd'hui, je voudrais souligner la nécessité d'une mobilisation générale et constante des relations publiques des Nations Unies. Nous vivons dans le monde de l'image. Les événements des dernières semaines en sont la preuve, car pendant cette période deux grandes figures humanitaires ont disparu : une a saintement dédié sa vie au service des pauvres, l'autre a osé s'approcher des malades que personne ne voulait toucher. L'image de ces deux femmes, Thérèse de Calcutta et Diane de Galles, a été exposée au regard du public, et toutes deux en ont tiré avantage pour faire entendre leurs messages humanitaires. En Grande-Bretagne, les fonds humanitaires pour les oeuvres de la Princesse de Galles deviendront les fonds les plus importants du monde. Néanmoins, il nous est difficile de gagner la sympathie et

l'appui des masses pour l'Organisation des Nations Unies malgré son action première : oeuvres de bienfaisance pour l'humanité.

Pourquoi? Il est possible que cela soit dû à un manque d'images. Dans ces dernières années de ce siècle, établissons un lien entre les Nations Unies et les peuples auxquels la Charte se réfère. Montrons à nos peuples que les diplomates de 1997 ne sont pas un club de dames et de messieurs peu occupés, qui errent dans les couloirs de cet édifice. Il serait peut-être bon d'imiter ce que fait l'UNICEF, qui mène des activités si complètes et si bonnes en Andorre à travers son Comité national, de demander aux personnes célèbres et aux leaders de l'opinion de devenir les porte-parole de la cause des Nations Unies dans leurs pays et ailleurs dans le monde. Le message, nous l'avons, le mandat et les objectifs sont là, les succès aussi, mais la communication ne passe pas, et les peuples nous oublient. Pensons ensemble aux méthodes appropriées des relations publiques et aux stratégies de communication des Nations Unies en cette cinquante-deuxième session, une session de réforme.

Il y a deux mois, lorsque j'ai participé à la session de l'Assemblée générale au cours de laquelle le Secrétaire général a proposé sa réforme, j'ai voulu souligner deux points spécialement importants pour la délégation andorrane. Aujourd'hui, il m'incombe de réaffirmer ces deux aspects. Le premier met en relief l'importance de tenir compte des petits États pendant ce processus de réforme. Si la réforme conduit à des déséquilibres dans les principes qui sont le fondement de l'ONU, notre Organisation cessera d'être universelle. Je conçois que sans les grands États la réforme ne soit pas possible, mais sans les petits États la réforme ne sera qu'une demi-réforme. Aussi, comme second aspect, j'ai fait appel à une plus grande participation de la jeunesse dans le processus de réforme et du fonctionnement de l'ONU. Telle est la priorité pour notre représentation : forçons le futur avec ceux qui devront le vivre.

Je vais finir mon allocution d'aujourd'hui sur un cri d'espoir et un vote de foi. Foi en l'Organisation des Nations Unies et en sa capacité de se renouveler et d'avancer dans la poursuite de la paix et du développement. Confiance en son Secrétaire général qui a commencé son mandat avec fermeté et décision, comme il fallait. Ferme croyance, finalement, dans les progrès irréversibles de la condition humaine. Faisons de notre époque une époque de lumière grâce aux Nations Unies!

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du

Gouvernement de la Principauté d'Andorre de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Marc Forné Molné, Président du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté hors de la Salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Koffi Panou, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo.

M. Panou (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser mes très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de notre Assemblée.

À votre illustre prédécesseur, M. Ismail Razali, de la Malaisie, ma délégation voudrait réaffirmer sa satisfaction pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a conduit les travaux de la cinquante et unième session. Qu'il trouve ici l'expression renouvelée de notre sincère appréciation.

Je voudrais également me féliciter à nouveau de l'élection de M. Kofi Annan au poste de Secrétaire général de notre Organisation. En le portant à ce poste, la communauté internationale a reconnu en lui des qualités qui font honneur à sa personne, à son pays, à tout le continent africain. Au nom de ma délégation, je lui rends hommage pour son dévouement à la cause de la paix et de la sécurité internationales et pour tout ce qu'il entreprend afin de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace et plus crédible, parce que plus à même de répondre aux exigences du monde actuel.

Il y a deux ans, nous célébrions le premier demi-siècle de l'ONU. Nous avons alors pris à nouveau l'engagement solennel d'œuvrer de concert à la promotion de la paix, du développement, de l'égalité, de la justice et de la compréhension entre tous les peuples du monde. La présente session nous offre une fois encore l'occasion de procéder à l'évaluation de notre œuvre collective, au moment où nous nous préparons à entrer dans le XXI^e siècle avec des atouts majeurs, certes, mais aussi avec d'innombrables défis à relever.

Dans sa quête permanente du mieux-être des populations, notre Organisation a adopté et fait appliquer des stratégies alternatives pour répondre aux exigences d'un monde en constante mutation. La proclamation de la Décennie internationale pour la lutte contre la pauvreté, la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'environnement et le développement, sont autant d'actions qui témoignent de la détermination de l'ONU à faire face aux grands problèmes de notre temps. Mais force est de reconnaître que, malgré les efforts de la communauté internationale pour instaurer un nouvel ordre mondial, la paix et la sécurité, le développement et la croissance tant attendus tardent à se manifester.

En dépit de la détente observée depuis la fin de l'antagonisme Est-Ouest, la situation politique internationale continue d'offrir un triste tableau marqué par la persistance des différends, des tensions et des conflits. Même si des tentatives sont faites ici et là pour régler ces crises, leurs solutions définitives semblent nous échapper. Aussi notre angoisse demeure-t-elle grande pour ce qui est du devenir de l'humanité.

Par ailleurs, notre impuissance face à la recrudescence des actes terroristes, à l'aggravation de la pauvreté, au nombre sans cesse croissant des réfugiés et des personnes déplacées et à la dégradation de l'environnement, limite notre espoir de voir se concrétiser les nobles objectifs définis dans la Charte pour l'édification d'un monde meilleur en faveur des générations futures.

Pour ce qui le concerne le Togo, sous l'impulsion du Président de la République, S. E. Gnassingbé Eyadema, s'emploie, dans ce contexte, à consolider les bases politiques et juridiques d'un État de droit, à faire du développement et surtout de l'élimination de la pauvreté, la clef de voûte de sa politique.

Les Togolais ont abordé une nouvelle ère dans la conquête de plus de liberté, de justice et de progrès pour faire de leur pays une nation démocratique, unie et prospère. Ils manifestent tous les jours leur volonté de traduire dans les faits cette aspiration profonde à vivre en symbiose, dans la paix et l'unité. De l'avis des observateurs avisés et de bonne foi, les institutions démocratiques mises en place au Togo font leurs preuves : l'Assemblée nationale, devenue un forum remarquable de débats démocratiques, donne la mesure concrète de l'engagement du pays à s'enraciner dans la démocratie.

La plupart des autres institutions républicaines prévues par la constitution ont été mises en place. C'est le cas, par exemple, de la Haute autorité de l'audio-visuel et de la communication, de la Cour constitutionnelle, de la Commission nationale des droits de l'homme et du Conseil supérieur de la magistrature.

Conscients par ailleurs qu'ils sont les artisans de leur propre destin, les Togolais sont décidés à travailler ensemble pour la promotion d'une gestion saine et transparente des affaires publiques. Comment ne pourrait-on pas, à cet égard, se réjouir des performances économiques obtenues grâce aux efforts consentis dans la mise en oeuvre effective du programme du gouvernement! En effet, le produit intérieur brut réel s'est accru de 6 % en 1996, et le taux d'inflation est en nette amélioration par rapport à 1995, grâce à une politique monétaire et salariale prudente. L'amélioration de la compétitivité des exportations et la reprise progressive de la coopération ont permis le redressement de la balance des paiements et le renforcement de la contribution du Togo aux réserves de change de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Le peuple togolais voudrait bien espérer que la communauté des nations restera à ses côtés pour le conforter dans la voie de la légitimité et de la légalité qu'il a choisie, en lui apportant son concours pour parachever l'oeuvre de redressement économique.

Le maintien de la paix continue de constituer la tâche primordiale des Nations Unies. On ne le répétera jamais assez : prévenir les crises, apaiser les tensions, séparer les belligérants, trouver des solutions définitives aux conflits demeurent l'une des missions fondamentales de notre Organisation. Nous nous réjouissons au Togo de constater que l'ONU, par des actions concertées, s'y attelle davantage tous les jours. Mon pays voudrait ici réaffirmer son indéfectible attachement au principe du règlement pacifique des différends, conformément au droit international, et souligner la nécessité de renforcer, dans ce domaine, la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales. Le Chapitre VIII de la Charte prendrait ainsi tout son sens.

Malgré tous les efforts entrepris, la paix reste menacée sur notre planète, singulièrement sur le continent africain. En ce qui concerne la République du Congo, le Togo demeure préoccupé par la situation qui règne dans ce pays depuis le 5 juin 1997. Il souhaite vivement que les protagonistes abandonnent les armes au profit du dialogue, conformément à l'esprit du Sommet de Libreville, tenu les 14 et 15 septembre 1997, et auquel huit chefs d'État, dont le Président Eyadema du Togo, ont pris part. Le Gouvernement togolais engage instamment les frères congolais à conclure le plus rapidement possible un cessez-le-feu

définitif afin que puisse être déployée, sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, la Force internationale d'interposition envisagée par ce dernier sommet.

S'agissant de la République démocratique du Congo, le Togo, faut-il le rappeler, s'était investi dans la recherche d'une solution pacifique à la crise en accueillant à Lomé, en mars dernier, le Sommet extraordinaire de l'organe central du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Face à la nouvelle donne politique, mon gouvernement voudrait exhorter les autorités de Kinshasa à tout mettre en oeuvre pour instaurer un climat propice à la réconciliation nationale, afin de s'attacher aux tâches prioritaires de développement.

En Sierra Leone, l'espoir né de l'instauration d'un régime démocratique et de la signature de l'Accord de paix d'Abidjan de novembre 1996 entre le Gouvernement et le Front révolutionnaire uni (RUF) a été mis à rude épreuve par le putsch du 25 mai 1997. Mon pays a vivement condamné ce coup de force. Il demande le rétablissement de l'ordre constitutionnel et souhaite vivement que cette question puisse être résolue pacifiquement afin d'éviter à la sous-région ouest-africaine une autre crise au moment où s'achève le conflit libérien. S'agissant précisément du Libéria, le peuple togolais est heureux de constater que, sur la base des Accords d'Abuja, les élections présidentielles, législatives et sénatoriales ont pu enfin se dérouler le 19 juillet dernier, dans la discipline, la transparence et la paix. C'est le lieu pour ma délégation de se féliciter de la mission menée par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, appuyée par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, du début du conflit à la mise en place des nouvelles institutions démocratiques.

Je voudrais en outre, face à l'instabilité que connaît l'Afrique, rappeler qu'il lui incombe de chercher à prévenir les conflits fratricides qui détournent l'essentiel de ses énergies de la voie du développement. Elle se doit, par conséquent, de poursuivre la réflexion sur le projet de création d'une force africaine de maintien de la paix dont l'idée a été lancée pour la première fois par le Président Eyadema lors de la trentième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, tenue à Tunis en 1994. Aujourd'hui, il est une nécessité impérieuse de parvenir à la création urgente d'une telle force afin de réagir à temps et efficacement à tout conflit armé et de rétablir le plus rapidement possible la paix et la stabilité là où cela s'impose.

Je voudrais, cette année encore, revenir sur la question du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et me féliciter de l'envoi, par le Secrétaire Général de l'ONU, d'une mission de consultants à Lomé et dans d'autres capitales africaines pour explorer les voies et moyens susceptibles d'aider à la redynamisation du Centre. Ainsi qu'il ressort de la décision prise à Harare par la trente-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, le Centre a un rôle de premier plan à jouer dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique ainsi que dans celui de la prévention des conflits sur le continent.

Je ne saurais passer sous silence la situation dans d'autres parties du monde.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, mon pays, qui avait en son temps salué le courage, le dévouement et l'esprit d'initiative des dirigeants israéliens et palestiniens dans la mise en application du calendrier de retrait des territoires occupés, s'inquiète à présent du blocage du processus de paix dans la région. À cet égard, il déplore la poursuite de la politique d'implantation des colonies de peuplement et la recrudescence des actes de violence, qui ne font que saper le climat de confiance indispensable à la poursuite du dialogue.

Le Togo invite les parties à reprendre les négociations conformément à l'esprit des Accords de 1993 et de 1994 afin de relancer le processus de paix et de parvenir à un règlement global et définitif du conflit du Moyen-Orient qui dure depuis un demi-siècle et qui constitue une menace à la paix et à la sécurité des États de la région.

En ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne, le Togo suit avec grand intérêt les pourparlers en cours et en appelle à l'avènement d'une paix durable dans cette région. Il souhaite que les négociations amorcées se poursuivent et soient couronnées de succès. Nul n'ignore que la plupart de ces conflits ont fait et continuent de faire de nombreuses victimes, au nombre desquelles des réfugiés et des personnes déplacées.

La prolifération des armes, quelles qu'elles soient, constitue une menace pour la paix et la sécurité. Certes, des efforts louables ont été accomplis en vue d'instaurer un monde dont s'éloignerait le spectre de la guerre nucléaire. Cependant, il convient de souligner que le maintien de la paix et de la sécurité internationales passe par un désarmement général et complet. Mon pays a salué la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et considère l'entrée en vigueur, le 29 avril de cette année, de

la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction comme étant un acte décisif posé par la communauté internationale dans sa quête permanente d'un monde de paix. En ratifiant cette convention, le Togo a voulu marquer son engagement sans équivoque en faveur d'un désarmement général et complet. Il espère que la mise en oeuvre de ses dispositions contribuera à éviter à l'humanité les méfaits incommensurables découlant de l'utilisation de telles armes.

En ce qui concerne les mines antipersonnel, mon pays salue le processus engagé à Ottawa en 1996 et qui, à Oslo, vient d'aboutir à l'adoption de la Convention relative à l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des dites mines et à leur destruction. Il espère que cette convention, ouverte à la signature en décembre prochain à Ottawa, sera ratifiée et rigoureusement appliquée par tous les États afin qu'à travers son caractère universel, de nombreuses vies humaines puissent être préservées.

La disparition de la bipolarisation liée à la guerre froide avait laissé entrevoir à la communauté internationale un monde où les efforts seraient désormais mobilisés pour éliminer la pauvreté afin d'assurer le développement et le bien-être de la personne humaine. Mais force est de constater que, malgré cet environnement favorable à la paix et à l'expansion économique, la pauvreté croît sans cesse et demeure un phénomène frappant de notre monde. Cette situation illustre assez bien la faillite des multiples stratégies de développement mises au point par la communauté internationale.

Dans ce contexte, le cas de l'Afrique demeure le plus préoccupant. Le fardeau de la dette extérieure, la baisse des recettes d'exportation et les conséquences néfastes liées à l'inégalité dans les échanges commerciaux ont largement contribué à accentuer la dégradation des conditions socio-économiques dans de nombreux pays. L'économie mondiale, caractérisée en cette fin de siècle par le phénomène de la mondialisation, a connu ces dernières années une croissance générale dans presque tous les pays. Cependant, il est regrettable de relever que, malgré cette mondialisation, les nouvelles règles commerciales n'ont pas permis de démanteler les barrières érigées par les pays industrialisés pour protéger leur industrie et leur agriculture. Il s'ensuit donc que l'accès de nos produits à leurs marchés demeure toujours difficile.

Ces mesures protectionnistes, fortement dommageables aux pays en développement, notamment à ceux d'Afrique,

annihilent les efforts déployés par ces derniers en vue de relancer la croissance de leurs économies par l'exportation.

Nous n'insisterons jamais assez sur le préjudice que cause la fermeture des marchés du Nord aux produits des pays en développement. Cette situation prive les pays du Sud de recettes en devises étrangères substantielles nécessaires à la promotion d'un développement soutenu. À cet égard, le Gouvernement togolais apprécie à sa juste valeur la volonté réaffirmée, en juin dernier, au Sommet de Denver, par les pays les plus riches d'ouvrir davantage leurs marchés aux pays du Sud. Il estime que c'est par la levée de leurs barrières protectionnistes que les pays développés apporteront une contribution vraie et réelle à l'effort de développement entrepris par les moins nantis.

À la lumière de ce qui précède, mon gouvernement pense que la mondialisation doit s'accompagner d'un élan de solidarité plus accru marqué par la volonté des pays du Nord d'acheter à des prix rémunérateurs nos produits de base.

Malgré les efforts louables entrepris par les gouvernements africains dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, la situation économique de nos États demeure difficile et les conditions de vie de nos populations de plus en plus précaires. Face à cet état de choses, la communauté internationale a mis au point diverses stratégies pour aider les États africains à trouver des solutions viables et durables à leurs nombreux problèmes socio-économiques. Il importe de saluer ici l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, qui, de l'avis de ma délégation, appuie et complète le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que le Programme d'action du Caire pour le développement économique et social de l'Afrique.

Mon pays rend également hommage au Gouvernement japonais qui, en dehors de l'appui constant qu'il apporte aux pays en développement, a pris l'heureuse initiative de convoquer en 1998 la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Il est vivement souhaitable que les différents partenaires du développement de l'Afrique qui prendront part à ce forum et les Africains eux-mêmes s'impliquent davantage dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de développement de notre continent.

La politique de développement de nos pays ne saurait être conçue aujourd'hui en dehors de la coopération et de l'intégration régionale. À cet égard, l'entrée en vigueur du Traité instituant la Communauté économique africaine

illustre fort bien la volonté des États africains d'unir leurs efforts pour atteindre un développement durable. Le Togo tient à réaffirmer son engagement en faveur de la politique d'intégration économique du continent et exhorte l'ONU et la communauté internationale à appuyer les pays africains dans leurs efforts visant à atteindre les objectifs d'un développement durable à même de promouvoir la prospérité et le bonheur de leurs populations.

Il est heureux de noter que cinquante-deux ans après l'adoption de la Charte de San Francisco, de nombreuses démarches sont en cours, visant notamment le renforcement du système des Nations Unies, le règlement de la crise financière de l'Organisation, la restructuration de l'ONU dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ainsi que celle du Conseil de sécurité.

S'agissant tout particulièrement du Conseil de sécurité, il importe que les discussions engagées pour sa restructuration, visent et aboutissent à son élargissement tant en ce qui concerne les membres permanents que les membres non permanents. Cet élargissement devra tenir compte des intérêts des pays en développement et s'opérer sur la base d'une représentation géographique équitable en vue de rendre le Conseil plus représentatif et plus démocratique, lui permettant ainsi de répondre plus efficacement aux exigences de l'heure.

Dans le cadre des efforts de revitalisation de l'Organisation, ma délégation a pris note avec intérêt des mesures envisagées par le Secrétaire général et les recommandations contenues dans son rapport présenté le 16 juillet dernier, qui visent à restructurer le Secrétariat et à lui donner les moyens de servir plus efficacement les États Membres. L'occasion sera donnée à l'Assemblée de procéder, au cours de cette session, à un examen minutieux et approfondi de ce rapport.

Le Togo voudrait souligner que les décisions et les mesures qui seront prises à l'issue de cet examen ne réduisent pas les capacités de l'Organisation en matière de développement. Il espère, par conséquent, comme l'a proposé le Secrétaire général lui-même que les économies qui seront réalisées grâce à une gestion plus rigoureuse, permettront de financer les programmes prioritaires de l'ONU dont l'élimination de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique soutenue dans les pays en développement.

Au seuil du troisième millénaire, l'humanité se trouve à une étape décisive de son histoire qui requiert plus de pragmatisme, de créativité et de solidarité dans le règlement

de ses problèmes. Dans ce sens, notre monde devra davantage, dans un élan de solidarité, se mobiliser pour éliminer la pauvreté qui constitue la préoccupation essentielle de notre temps, car elle entrave la cohésion des sociétés et des États, détruit le fondement même des droits de l'homme et porte atteinte à l'environnement.

Il nous faudra, par conséquent, tout comme dans le cas des crises politiques, nous attaquer, avec la même urgence et la même vigueur, à cette cause principale d'instabilité qu'est la pauvreté, car il est évident qu'aucun système de sécurité collective ne saurait être viable si on ne cherche pas à résoudre effectivement le problème de la pauvreté et de la misère qui constituent le lot quotidien de la majeure partie de la population du monde.

Tous ensemble, recherchons donc un nouvel ordre international fondé sur la paix, la solidarité et la justice.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Jacques Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du commerce extérieur et de la coopération du Luxembourg, à prendre la parole au nom de l'Union européenne.

M. Poos (Luxembourg) : Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais vous adresser mes félicitations les plus vives et les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-deuxième session. Architecte de la stabilité, vous avez largement aidé à la conclusion récente de plusieurs accords importants avec des pays voisins de l'Ukraine. Je suis convaincu que cette expérience ainsi que celle que vous avez acquise dans les domaines des relations internationales et des Nations Unies permettront de contribuer de manière décisive au succès des travaux de cette session. Soyez assuré de notre plein appui.

Je souhaite également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali, pour le savoir-faire et l'engagement avec lequel il a su diriger les travaux de l'Assemblée à sa dernière session. Je voudrais de même exprimer mon appréciation à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'excellent travail qu'il a accompli depuis le début de son mandat, et en particulier pour ses propositions de large portée pour la réforme des Nations Unies qu'il a présentées le 16 juillet dernier.

J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à cette assemblée au nom de l'Union européenne qui, tout comme l'Organisation des Nations Unies, cherche à se renouveler et à

se transformer afin de mieux être à même de faire face aux défis du prochain millénaire.

La mondialisation, caractérisée par une interdépendance croissante entre les nations et leurs économies, introduit des changements profonds dans les relations internationales. Elle est marquée en particulier par une véritable révolution des technologies de l'information et de la communication, qui réduit à néant les distances géographiques. Elle se traduit par une accélération des échanges commerciaux et des flux financiers ainsi que par une intégration accrue des marchés. Cette mondialisation est source de progrès et de nouvelles opportunités. Mais elle suscite également des interrogations sérieuses, même parmi les pays industrialisés, où nous observons une montée inquiétante du chômage. Nous constatons, en même temps, qu'un nombre important de pays en développement restent à l'écart de cette évolution et demeurent dans un état de grande pauvreté. Plus d'un milliard et demi d'êtres humains continuent de vivre dans un état de pauvreté absolue. Cette situation ne saurait nous laisser indifférents.

Ce qui doit nous inquiéter plus particulièrement, c'est le fossé des inégalités qui se creuse tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays du Nord et du Sud. Il s'agit là d'une source dangereuse de nouvelles tensions et de nouveaux conflits.

Libérés de la menace d'une confrontation dans un monde bipolaire, nous faisons aujourd'hui face à une série de problèmes mondiaux, anciens et nouveaux : le sous-développement, la croissance démographique, des migrations de plus en plus massives, la dégradation de l'environnement, la prolifération des armes de toutes sortes, le terrorisme, des conflits ethniques, le trafic de drogue, la violence aveugle et odieuse à l'égard d'innocents dont nous sommes presque chaque jour témoins, en Algérie par exemple, et, j'ajoute, la criminalité sous des formes souvent inédites.

Pour affronter tous ces problèmes avec succès, il convient de continuer à promouvoir la justice, la solidarité entre tous les pays et tous les êtres humains, la tolérance — et je souligne trois fois le mot «tolérance» — et l'estime de l'autre. Mais il importe également et avant tout de renforcer la coopération entre les États tant au niveau régional que mondial.

C'est cette démarche d'une intégration progressive dans le respect des identités nationales qui caractérise la politique des États membres de l'Union européenne. Depuis à peine 50 ans, nous avons réussi à développer en Europe

une stabilité et une prospérité que notre continent n'a jamais connues auparavant. L'Union européenne est fondée sur la démocratie comme système politique et sur l'économie sociale de marché comme système économique. Cette économie de marché n'est pas sauvage, mais sociale. L'État y assume pleinement ses responsabilités au niveau de la santé, de l'éducation et de la justice sociale. Ce système nécessite des ajustements permanents, mais ses principes ne sauraient être remis en cause.

Soucieux de répondre aux défis du monde de l'après-guerre froide, l'Union européenne se propose de relever dans les années à venir trois défis majeurs : mettre en place une Union économique et monétaire; renforcer sa base institutionnelle par la mise en oeuvre du Traité d'Amsterdam; préparer un nouvel élargissement vers l'est et le sud de l'Europe.

L'Union économique et monétaire est sans doute le projet économique et politique le plus important et le plus ambitieux que l'Europe ait mis en oeuvre depuis le début du processus d'intégration. L'Euro, tel sera le nom de la monnaie unique, verra le jour le 1er janvier 1999. Sa mise en place couronne le long processus de réalisation d'un marché unique. Elle est une suite logique de la démarche entreprise lors de la fondation de la Communauté européenne en 1957.

En vue de préparer l'objectif de la monnaie unique, les États membres de l'Union européenne se sont engagés avec succès à renforcer la coordination de leurs politiques économiques et de poursuivre des politiques macro-économiques et budgétaires plus saines et plus stables.

La création de l'Euro contribuera à une plus grande stabilité et à un meilleur équilibre du système monétaire international. Il contribuera à réduire les incertitudes monétaires et stimulera le développement des échanges, des investissements, et, donc, de la croissance et de l'emploi aux niveaux européen et mondial.

Le 17 juin dernier, les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne sont parvenus à un accord politique sur un nouveau traité pour l'Europe, le Traité d'Amsterdam. Dans deux semaines, ce traité sera soumis à la signature des plénipotentiaires. Le Traité d'Amsterdam constitue un nouveau pas dans la construction de l'Europe et ouvre la voie au lancement du processus d'élargissement. Il prévoit le renforcement de la cohérence dans l'action extérieure de l'Union, qui lui permettra de mieux anticiper les crises et d'assurer une défense plus efficace de ses intérêts économiques. Il accentue la dimension de défense

et de sécurité de l'Union européenne et précise en particulier le rôle de l'Union pour des missions de maintien ou de rétablissement de la paix et pour des actions humanitaires.

Le nouveau Traité comporte également la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, ce qui permettra à l'Union de lutter de manière plus coordonnée et plus efficace contre le terrorisme, la grande criminalité et les immigrations illégales. Enfin, plusieurs dispositions soulignent l'importance que l'Union attache à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En décembre prochain, l'Union prendra des décisions importantes quant à son futur élargissement. Des négociations d'adhésion devraient être entamées dès que possible au début de l'année prochaine. Les implications internationales de l'élargissement de l'Union iront bien au-delà des nouvelles frontières de l'Europe élargie; cet élargissement renforcera le poids de l'Europe dans le monde, il donnera à l'Union européenne de nouveaux voisins, et il fera de l'Europe un espace pacifique plus uni et plus stable.

En relevant ces trois défis, les États membres de l'Union européenne cherchent à s'unir davantage pour faire face en commun au problème du chômage, pour mieux lutter contre le crime organisé, le terrorisme et la prolifération d'armes de toutes sortes, pour mieux prévenir les dégradations majeures de l'environnement et pour assurer une croissance durable avec une utilisation optimale des ressources mondiales.

En même temps, l'Union européenne cherche à accroître son influence sur les affaires du monde, à mieux promouvoir ses valeurs telles que la paix et la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme, à défendre sa conception du modèle social et à affirmer sa présence sur les marchés internationaux.

C'est dans cet esprit et pour renforcer la coopération politique, économique et financière que l'Union européenne développe des relations de partenariat avec tous les pays du monde.

Une Union européenne plus unie et plus vaste contribuera aussi davantage à la coopération au développement avec les pays les plus démunis. L'aide de l'Union en faveur du développement s'inscrit dans une politique visant à faire reculer la pauvreté et les inégalités dans le monde et à promouvoir un développement durable.

Dès aujourd'hui, l'Union est le plus grand contributeur au budget régulier et au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'Union est également le plus grand donateur d'aide internationale. L'Union européenne et ses États membres fournissent plus de la moitié de l'aide humanitaire distribuée dans le monde et financent la moitié de l'assistance internationale au développement. Nous apportons 40 % de l'assistance à la reconstruction en Bosnie-Herzégovine, près de 60 % de l'aide internationale à la Russie et aux républiques issues de l'ancienne Union soviétique, la moitié de l'aide destinée aux territoires palestiniens et le tiers de l'aide totale au Moyen-Orient.

Comme par le passé, l'Union européenne présente, dans un mémorandum diffusé en tant que partie intégrante de ce discours, ses relations avec les pays tiers, ainsi que sa position et son action en ce qui concerne les conflits dans différentes régions du monde. J'aimerais toutefois soulever plus particulièrement certaines questions qui retiennent toute notre attention.

L'Union européenne continue d'apporter une contribution importante à la consolidation de la paix dans tous les pays de l'ex-Yougoslavie. Elle souhaite développer ses relations et renforcer sa coopération avec ces pays dans la mesure où leurs gouvernements mènent une politique qui respecte les accords de paix conclus et qui permette de progresser sur la voie de la démocratie, de l'état de droit, de la tolérance et du respect des droits de l'homme et des minorités.

L'Union européenne est préoccupée par les lenteurs et les retards dans la mise en oeuvre des accords de paix en Bosnie-Herzégovine. Elle souligne que la responsabilité de cette mise en oeuvre incombe aux parties elles-mêmes.

Nous appuyons pleinement les efforts du Haut Représentant, M. Carlos Westendorp et nous rendons hommage à son adjoint, l'Ambassadeur Gerd Wagner, à M. David Krishkovich et à leurs collègues, qui viennent de payer de leur vie leur engagement pour la paix.

L'Union européenne est déterminée à insister sur une application rigoureuse et intégrale des accords de paix en Bosnie-Herzégovine et des conclusions de la réunion ministérielle de Sintra. C'est en fonction d'une telle application que l'Union européenne est prête à continuer à contribuer à l'effort international de reconstruction. Elle ne cessera d'attacher une grande importance au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Elle ne cessera d'exiger une pleine coopération de toutes les parties avec le Tribunal pénal

international, condition nécessaire à une réconciliation durable et à une paix juste.

Sans vouloir minimiser les difficultés dans la Fédération croato-musulmane, l'Union européenne observe avec préoccupation la crise politique qui a éclaté en Republika Srpska. Elle demande à toutes les parties de respecter le fonctionnement constitutionnel de cette entité, de prendre des mesures énergiques pour réformer la police et pour créer des médias libres. Nous estimons que pour sortir de l'impasse politique actuelle, la solution appropriée et démocratique passe par la tenue d'élections législatives sous la surveillance de l'OSCE.

L'Union européenne se félicite de la tenue et du déroulement des élections municipales des 13 et 14 septembre derniers avec le concours de toutes les parties. Ces élections constituent un pas important dans le processus de démocratisation de la Bosnie-Herzégovine. Nous en appelons aux parties afin qu'elles respectent les résultats tels qu'ils seront certifiés par l'OSCE.

L'Union européenne demeure aussi préoccupée par la situation au Kosovo, notamment face au manque de respect des droits de l'homme et des principes de l'état de droit.

En ce qui concerne Chypre, l'Union européenne déplore que les pourparlers intercommunautaires sous l'égide des Nations Unies n'aient pas enregistré de progrès. Nous invitons les dirigeants des deux communautés à les reprendre comme proposé par M. Cordovez. Nous leur demandons avec insistance ainsi qu'à toutes les parties concernées d'oeuvrer et d'agir de manière constructive et de bonne foi pour favoriser le succès de ces pourparlers. Nous rejetons tout lien entre ceux-ci et les négociations d'adhésion avec Chypre. Ces négociations seront engagées conformément aux décisions prises par le Conseil européen. Elles contribueront de manière positive à la recherche d'une solution politique. L'Union européenne a rappelé que l'adhésion de Chypre devrait bénéficier aux deux communautés et concourir à la paix civile et à la réconciliation.

Au Moyen-Orient, le processus de paix se trouve dans une impasse inquiétante. L'Union européenne appelle les peuples et les gouvernements du Moyen-Orient à retrouver l'esprit de confiance mutuelle qui, à Madrid en 1991 et à Oslo en 1993, avait fait naître l'espoir d'une paix juste, durable et globale. Nous engageons les dirigeants israéliens et palestiniens à poursuivre les négociations pour faire avancer l'application de l'Accord intérimaire et de l'accord d'Hébron, et à reprendre les pourparlers sur le statut définitif. Nous les invitons une fois de plus à s'abstenir de toute

action unilatérale préjugant les questions relatives au statut définitif.

L'Union européenne condamne de la manière la plus ferme les récents attentats qui ont eu lieu à Jérusalem. Nous demandons à chaque partie de faire preuve d'une détermination totale pour lutter contre le terrorisme. Nous souhaitons que la coopération dans le domaine de la sécurité entre Israël et l'Autorité palestinienne soit rétablie et renforcée. À cet effet, nous proposons la création d'un comité de sécurité permanent avec la participation des parties concernées et éventuellement celle aussi des États-Unis et de l'Union européenne.

Nous exhortons les deux parties à ne pas céder au chantage d'extrémistes qui ont pour but de saboter le processus de paix. Nous demandons à Israël de supprimer certaines mesures prises à l'égard des Palestiniens que nous jugeons contreproductives. En particulier nous lui demandons de transférer intégralement les recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne. Il n'est pas dans l'intérêt de la paix que l'économie, l'administration et les dirigeants palestiniens soient affaiblis et que des sentiments de frustration et d'humiliation de tout un peuple soient ainsi entretenus. Pour l'Union européenne, la paix reste le seul choix stratégique et la seule garantie durable pour la sécurité et la prospérité des deux parties.

À travers les efforts de son Envoyé spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'Ambassadeur Moratinos, par ses relations diplomatiques, son engagement économique ainsi que ses relations d'amitié et de confiance avec les différentes parties, l'Union européenne continuera à oeuvrer en faveur de la relance du processus de paix, conjointement avec les parties concernées à l'intérieur et à l'extérieur de la région, et en particulier avec les États-Unis.

En Afrique, des développements importants sont intervenus ces derniers mois, notamment dans la région des Grands Lacs qui continue de connaître de graves problèmes. L'Union européenne appuie pleinement les efforts déployés, là comme ailleurs, par l'Organisation de l'unité africaine qui agit en coopération étroite avec l'ONU. Elle salue l'action menée par M. Ajello, son Représentant spécial, ainsi que celle de M. Sahnoun, Représentant spécial des Secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OUA. La communauté internationale doit ainsi viser à instaurer la paix, à consolider le processus de réconciliation nationale dans les pays concernés, à créer un climat propice au retour volontaire des réfugiés et à faciliter l'établissement d'une vie démocratique normale. Nous soutenons l'instauration de l'état de droit,

qui doit mettre fin au climat d'impunité qui prévaut dans la région et encourager son redressement économique et social.

L'avènement de nouvelles autorités en République démocratique du Congo constitue un changement très important pour le Congo et pour l'Afrique tout entière. L'Union européenne est consciente de l'ampleur des besoins de reconstruction de la République démocratique du Congo. Elle est prête à soutenir celle-ci. Elle confirme sa disponibilité à reprendre progressivement la coopération avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Cette reprise interviendra conformément aux conclusions du Conseil d'Amsterdam, en fonction des progrès constatés dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratisation et de l'établissement de l'État de droit.

L'Union européenne souligne la nécessité d'une coopération sans faille du Gouvernement de la République démocratique du Congo avec le Haut Commissariat pour les réfugiés afin d'assurer le retour en toute sécurité des réfugiés, notamment au Rwanda. Nous insistons de même auprès du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour qu'il assure une pleine coopération avec les Nations Unies afin que la mission d'enquête sur les allégations de massacres et d'autres violations des droits de l'homme puisse se dérouler sans entrave et sans délai.

L'Union européenne reste gravement préoccupée par la situation en République du Congo (Brazzaville) et note avec inquiétude que les parties au conflit n'ont pas jusqu'ici réussi à surmonter leurs divergences. Nous encourageons donc toutes les parties à cesser les hostilités et à oeuvrer ensemble en faveur de la réconciliation nationale et d'un retour à la paix civile. Nous réitérons notre plein appui à la médiation entreprise par le Président Bongo, du Gabon.

L'Union européenne condamne les violences au Burundi, d'où qu'elles viennent. Elle encourage les autorités de ce pays à accélérer le démantèlement des camps de regroupement de la population. Nous demandons instamment à toutes les parties burundaises de s'engager définitivement sur la voie de la négociation et de la réconciliation nationale.

L'Union européenne reste également préoccupée par l'aggravation de l'insécurité dans les provinces du nord-ouest du Rwanda, qui touche indifféremment toutes les populations.

L'Union européenne se félicite des succès enregistrés en République centrafricaine par la mission d'observation des Accords de Bangui.

L'Union européenne reste également préoccupée par la situation au Cambodge, qui est susceptible de remettre en cause le processus de démocratisation et les efforts importants de la communauté internationale pour la reconstruction de ce pays. Nous renouvelons notre soutien aux efforts de médiation déployés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et nous saluons le rôle constructif et constitutionnel joué par S. M. le Roi Sihanouk dans la recherche d'une solution à cette crise.

Nous lançons un appel en vue de la cessation immédiate de toute violence au Cambodge et nous réitérons l'importance que nous attachons à la tenue des élections libres et pluralistes en 1998.

J'aimerais maintenant aborder quelques questions thématiques.

Ces dernières années, les conséquences tragiques de la dissémination et de l'emploi indiscriminés des mines terrestres antipersonnel ont suscité une émotion légitime dans l'opinion publique mondiale. Pour sa part, l'Union a adopté, en octobre 1996, une action commune sur les mines terrestres antipersonnel, dans laquelle elle exprime sa résolution d'atteindre l'objectif consistant à éliminer totalement les mines antipersonnel et à oeuvrer activement à la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un accord international efficace visant à interdire ces armes dans le monde entier.

Nous nous félicitons des travaux effectués à la récente Conférence diplomatique d'Oslo, qui ont conduit à l'adoption d'une Convention internationale. Nous poursuivrons également la réalisation de nos objectifs au niveau de la Conférence du désarmement.

Le 10 décembre prochain commencera la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette déclaration, adoptée le 10 décembre 1948, ainsi que les deux pactes internationaux et d'autres instruments juridiques dans ce domaine adoptés ultérieurement conservent aujourd'hui toute leur actualité. Nous réaffirmons notre profond attachement à l'universalité des droits de l'homme, à leur promotion et à leur protection. L'année 1998 sera l'occasion pour tous les membres de la communauté internationale de renforcer l'action afin de mieux mettre en oeuvre les principes universels de cette déclaration à l'aide des instruments et les mécanismes des Nations Unies.

L'année 1998 sera également une occasion de faire le point sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Pro-

gramme d'action adoptés en 1993 à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à Vienne.

Nous nous félicitons dans ce contexte de la nomination de Mme Mary Robinson en tant que Haut Commissaire aux droits de l'homme. Nous lui accordons notre plein appui. Nous soulignons l'importance de la mission du nouveau Haut Commissaire, y compris dans le cadre du cinquantième anniversaire.

En matière d'environnement et de développement, l'Assemblée générale est appelée, lors de sa présente session, à endosser les résultats de la session spéciale sur le suivi d'Agenda 21 et de la Conférence de Rio. L'Union européenne estime qu'il est indispensable qu'un nouvel élan politique soit donné à la mise en oeuvre de cet agenda. Nous considérons qu'il est impératif de parvenir à une conclusion substantielle des négociations sur les changements climatiques en décembre, à Kyoto. Nous exhortons tous les États à oeuvrer en vue de parvenir à cette fin.

Nous avons proposé des objectifs clairs pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et nous souhaitons que d'autres États fassent très prochainement leurs propres propositions détaillées, afin d'accélérer les progrès indispensables pour assurer le succès de la Conférence de Kyoto.

Il y a deux ans, les chefs d'État et de gouvernement réunis dans cette salle à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies constataient que, dans un monde en mutation rapide, les objectifs énoncés dans la Charte n'avaient rien perdu de leur actualité.

Dans de nombreuses régions de la planète, nous devons toujours faire face à des menaces sérieuses contre la paix et la sécurité internationales. Plus que jamais, nous devons promouvoir le développement économique et social. Il est indispensable que les idéaux qui fondent notre Organisation — droits de l'homme, bonne conduite des affaires publiques, démocratie — se reflètent toujours davantage dans le comportement des autorités publiques et dans la vie quotidienne des citoyens. La primauté du droit doit être rafferme.

Nous sommes conscients que, pour répondre de façon adéquate aux mutations profondes de son environnement extérieur, notre Organisation doit adapter ses structures aux nouvelles réalités du monde moderne.

En juillet dernier, nous avons pris connaissance avec satisfaction des propositions ambitieuses du Secrétaire général. Il ne s'agit certes pas de redéfinir les mandats des

Nations Unies, auxquels nous demeurons profondément attachés, mais de transformer l'Organisation en un instrument performant et efficace au service commun des peuples du monde.

En examinant ces propositions, la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale ouvre une période de débats et de prises de décisions qui s'annonce parmi les plus marquantes de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons besoin d'une organisation qui s'acquitte de façon plus rapide et plus efficace de son mandat de préservation de la paix et de la sécurité internationales, en se dotant de meilleures capacités dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix, et qui dispose, une fois que les conflits ont été surmontés, d'instruments d'intervention plus efficaces dans le domaine du relèvement et de la reconstruction.

Nous avons besoin d'une organisation qui apporte une réponse mieux adaptée à l'un de ses objectifs fondamentaux, qui consiste à promouvoir le progrès économique et social, à éradiquer la pauvreté et à assurer la participation du plus grand nombre à une économie mondiale en expansion.

Nous avons besoin de fonds et de programmes du système des Nations Unies qui traduisent les objectifs de l'Organisation en matière de développement durable. Ils doivent offrir aux pays et aux peuples du monde un appui matériel et un cadre de référence qui leur permettent de bâtir leur propre développement de la manière la plus efficace possible et de façon adaptée à leurs besoins spécifiques.

Nous avons besoin d'un système des Nations Unies qui apporte une réponse crédible aux problèmes complexes de l'assistance humanitaire et aux situations d'urgence, qui porte à la fois sur la prévention des conflits, le maintien de la paix et la transition vers le développement.

Enfin, nous avons besoin d'une organisation qui intègre dans l'ensemble de son action la notion fondamentale du respect des droits de l'homme, qui constituent une partie intégrante de la recherche de la paix et de la sécurité, de la prospérité économique et de l'équité sociale.

Pour mener à bien ces objectifs, notre Organisation devra compter non seulement sur l'engagement du Secrétaire général et sur la coopération de ses États Membres, mais aussi sur l'appui de tous les secteurs de la société

internationale, et notamment sur les organisations non gouvernementales, dont l'action inspire et rejoint nos efforts.

Le programme de réformes qui nous a été présenté par le Secrétaire général comporte deux volets : le premier volet relève de la responsabilité propre du Secrétaire général. Il complète la série de propositions qu'il avait présentées au mois de mars de cette année. Il vise à rationaliser et à mieux coordonner le fonctionnement des services du Secrétariat et des organes du système des Nations Unies. Ces propositions sont destinées à transformer ces services en une structure plus cohérente. Il convient d'assurer une communauté de vues, une cohérence des efforts et davantage de souplesse pour la mise en oeuvre des interventions. Nous encourageons le Secrétaire général à mettre en vigueur ces propositions aussi rapidement que possible. L'Union européenne estime que des modalités pourraient être étudiées pour que les économies réalisées à travers cette réforme soient réinvesties dans le domaine du développement.

Le second volet vise à améliorer le fonctionnement et à renforcer les mécanismes intergouvernementaux du système des Nations Unies. Ce volet requiert l'approbation des États Membres de l'Organisation. Ici encore, l'Union européenne estime que la méthode retenue et les choix effectués par le Secrétaire général devraient permettre de s'engager dans une réforme des Nations Unies, effective et de grande portée. Ceci vaut particulièrement pour la promotion du développement économique et social, qui doit rester l'un des objectifs prioritaires de notre Organisation.

Dans ce secteur, la réforme devra renforcer la capacité d'action de l'Organisation dans le domaine intergouvernemental, de même qu'au niveau des structures et de la gestion. Pour l'Union européenne, la réforme des Nations Unies en tant qu'instrument au service du développement ne saurait avoir pour objectif de réduire les coûts, mais au contraire de renforcer et de revitaliser l'Organisation afin de la mettre en mesure de répondre de la façon la plus efficace possible aux défis de l'avenir. En effet, seule une ONU qui aura été réformée et revitalisée pourra constituer le fondement d'un partenariat global entre pays en développement, pays développés et organisations multilatérales, dont l'objectif premier sera de réaliser un développement soutenu et durable.

L'Union européenne est d'avis que, globalement, le programme de réformes qui nous a été proposé par le Secrétaire général représente un ensemble équilibré. Il s'efforce de tenir compte des différents intérêts en présence

et, une fois mis en oeuvre, permettra à notre Organisation de mieux répondre à son mandat et de s'acquitter de façon plus efficace de ses tâches au service de la communauté internationale.

Aussi estimons-nous qu'il est primordial, si nous voulons que la rénovation des Nations Unies puisse se réaliser, que les propositions du Secrétaire général soient examinées par l'Assemblée générale dans leur ensemble et de manière intégrée. Il importera aussi de respecter, dans la mesure du possible, le calendrier qui nous est proposé par le Secrétaire général, de sorte que les mesures de réforme puissent commencer à être mises en application dès le début de l'année prochaine.

Le programme de réformes qui nous est proposé nous offre une occasion unique de procéder à une réforme en profondeur de notre Organisation. C'est à nous, États Membres, qu'il appartient de faire preuve d'ambition, de courage et de clairvoyance pour montrer que nous sommes à la hauteur de ce défi.

L'Union européenne est bien consciente que les propositions qui se trouvent devant nous représentent nécessairement un compromis entre des intérêts parfois divergents des États Membres, et qu'elles ne sauraient de ce fait refléter intégralement ses vues ni celles d'autres courants présents à l'Assemblée générale.

Parce que nous estimons que le programme de réformes pris dans son ensemble représente un progrès significatif pour notre Organisation, l'Union n'a pas l'intention d'insister, pour sa part, à ce qu'il soit tenu compte de façon détaillée de ses positions pour chacune des propositions ou recommandations qui se trouvent devant nous. Nous exprimons le voeu que d'autres délégations abordent l'exercice dans un esprit similaire, et qu'elles acceptent de placer l'orientation générale positive du paquet de propositions au-dessus de la satisfaction de chacune de leurs revendications spécifiques.

Au cours des semaines à venir, l'Union européenne entend participer activement aux travaux de l'Assemblée. Il s'agira de parvenir à un accord général sur une réponse réalisable, constructive et cohérente aux propositions du Secrétaire général, qui respectera ses responsabilités propres et son autorité.

Aussi nécessaire qu'il soit, l'exercice de réforme dans lequel nous nous sommes engagés ne portera pas ses fruits tant que l'Organisation des Nations Unies ne disposera pas des ressources financières dont elle a besoin pour remplir

ses mandats. Depuis plusieurs années maintenant, les Nations Unies sont enfoncées dans une crise financière qui, de conjoncturelle, est devenue structurelle. Cette crise sape le nécessaire climat de partenariat entre les États Membres, et met en cause la mise en oeuvre des programmes des Nations Unies dans de nombreux domaines. L'Union européenne a déclaré à de nombreuses reprises que cette crise ne pourra être résolue que lorsque tous les États Membres auront accepté de remplir pleinement leurs obligations en vertu de la Charte, en remboursant les arriérés qu'ils doivent à l'ONU et en versant à temps et de manière inconditionnelle le montant intégral de leurs contributions obligatoires au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix.

Pour leur part, les États membres de l'Union européenne, dont les contributions couvrent 35 % du budget ordinaire et 38 % du budget des opérations de maintien de la paix, ont toujours honoré leurs obligations financières promptement, intégralement et sans y poser de conditions.

L'Union européenne a présenté un ensemble de propositions cohérentes en vue d'assurer une base financière sûre et prévisible à l'Organisation. Ces propositions portent sur des mesures destinées à accélérer le paiement des arriérés, à rendre plus rigoureux le système de paiement des contributions, à renforcer le contrôle de la régularité des dépenses de l'ONU, à réformer dans le sens d'une plus grande équité les barèmes des quotes-parts, afin de mieux tenir compte du principe de la capacité de paiement.

Il est important qu'au cours de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, nous trouvions ensemble une solution constructive et viable à ces questions, qui sont fondamentales si nous voulons assurer la capacité de notre Organisation de remplir pleinement son mandat à l'aube du XXI^e siècle.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Robin Cook, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Cook (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Nous vivons dans un monde moderne dans lequel nous devons accepter que le changement soit la norme de la vie. Les communications de par le monde s'accroissent. Les distances entre les pays s'amenuisent. Je suis arrivé à New York à deux fois la vitesse du son et j'ai atterri avant d'avoir décollé. Chaque mot que je prononce à l'Assemblée aujourd'hui sera retransmis à Londres par ligne téléphonique

et, d'ici quelques minutes, apparaîtra sur le World Wide Web.

Nos pays sont aujourd'hui plus imbriqués que jamais dans un marché devenu mondial. Et nos peuples ont appris que les décisions prises concernant leurs achats ont une incidence sur l'emploi et les rémunérations sur toute la planète — depuis les fruits achetés au supermarché jusqu'au carburant des voitures. Les changements survenus dans l'environnement d'un continent peuvent produire des changements climatiques sur un autre continent. Nos pays sont de plus en plus interdépendants, et les défis auxquels nous devons tous faire face sont mondiaux — défis que nous devons relever ensemble : la pauvreté, les conflits, les changements climatiques, le crime international et la menace que font peser les stupéfiants. Ce sont là des problèmes internationaux qui exigent que nous nous comportions en tant que nations unies, pas seulement en parole, mais également en actes.

Ainsi, l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle plus important que jamais. Si elle semble avoir perdu de sa pertinence, ce n'est pas faute de défis, c'est faute de réforme. L'ONU doit se moderniser. Elle doit être en mesure de relever les nouveaux défis mondiaux auxquels doivent faire face tous ses Membres. Elle a besoin de souplesse, de compétence et d'efficacité afin de répondre aux besoins complexes du XXI^e siècle, car l'ONU ne peut jouer un rôle de chef de file dans un monde en mutation si nous-mêmes nous refusons le changement.

La direction exemplaire dont le Secrétaire général fait montre est de bon augure. Ses propositions de réforme institutionnelle retiendront ce qu'il y a de meilleur dans le système des Nations Unies mais en lui conférant la souplesse et l'efficacité nécessaires afin de réagir rapidement aux nouveaux défis d'un siècle nouveau. Les pays membres des Nations Unies doivent appuyer son engagement envers la modernisation. Nous devons chacun cesser de mesurer chaque proposition de réforme à l'aune d'intérêts personnels et étriqués et plutôt reconnaître que nous avons tous un intérêt plus grand à appuyer la réforme.

Le Gouvernement travailliste britannique est fermement engagé vis-à-vis des Nations Unies. Nous avons fait la preuve de cet engagement dès notre élection, en adhérant à nouveau à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en confirmant notre intention de maintenir notre adhésion à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI). Nous avons été élus car nous offrons à la Grande-Bretagne la modernisation nécessaire pour entamer avec

succès le siècle nouveau. Nous nous engageons à appuyer la modernisation de l'ONU car nous savons que notre pays, à l'instar de tous les autres États Membres, tireront avantage d'une Organisation efficace, représentative et financée de façon appropriée.

Reprenons chacun de ces éléments l'un après l'autre. L'efficacité n'est pas sans prix. Mais nous tenons à ce que l'ONU fasse de son mieux avec ce dont elle dispose — une Organisation qui ne dépense plus 150 millions de dollars pour produire 2 500 tonnes de documents chaque année. Nous nous félicitons vivement de l'engagement pris par le Secrétaire général de réduire de 25 % le nombre de documents d'ici l'an prochain. Nous voulons qu'il soit mis fin aux doubles emplois entre les institutions des Nations Unies, et je donne chaleureusement mon appui à la proposition du Secrétaire général visant à ce qu'une commission spéciale examine la répartition du travail au sein du système des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est un autre exemple de l'obsolescence des Nations Unies. Nous convenons tous dans cette assemblée que ce qui était approprié en 1945 ne l'est plus en 1997. Le monde a changé. La plupart des pays représentés ici aujourd'hui n'existaient même pas lorsque l'ONU a été créée. Le Conseil de sécurité doit aller de l'avant s'il ne veut pas perdre de sa légitimité. Le Japon et l'Allemagne devraient tous deux faire partie de la composition élargie des membres permanents et il faudrait un nouvel équilibre entre pays développés et pays en développement dans un Conseil de sécurité modernisé. Nous convenons tous de la nécessité de changement; nous en avons discuté quatre ans durant. Le moment est venu de convenir qu'une proposition de changement bénéficiant de l'appui d'une large majorité des Membres vaut mieux qu'un statu quo n'ayant l'appui de personne.

Ce ne sont pas seulement tous les pays des Nations Unies qui doivent être dûment représentés, mais tous les habitants de ces pays. Plus de la moitié sont des femmes. La Grande-Bretagne se félicite que l'Organisation soit disposée à intégrer la dimension féminine dans tous les domaines de ses activités. Le nouveau Gouvernement travailliste attache une importance toute particulière au renforcement du droit des femmes. Les femmes font plus que la moitié du travail dans le monde. Elles devraient avoir un statut égal au sein des organisations internationales du monde.

Il nous faut également asseoir les finances de l'Organisation sur une base saine. Les uns après les autres, les orateurs d'hier ont mentionné la nécessité de coopérer afin

de vaincre ceux qui tirent leur fortune du crime organisé et d'endiguer le commerce des stupéfiants, qui vient en second rang après celui du pétrole. Nous ne pouvons, avec une Organisation qui année après année, titube au bord de la faillite, vaincre ces menaces au monde moderne qui bénéficie de larges ressources financières.

Nous avons besoin d'une solution fondée sur le principe de la capacité de paiement. Le moyen le plus équitable de partager le fardeau est de baser les contributions sur la part du produit national brut mondial. Mais cet instrument de mesure ne sera accepté comme équitable que s'il est régulièrement mis à jour, pour refléter l'évolution rapide de l'économie mondiale. Il n'est pas équitable que certains Membres paient leurs contributions alors que d'autres ne le font pas. La Grande-Bretagne paie intégralement et ponctuellement sa contribution. La Grande-Bretagne attend des autres pays membres, aussi grands ou aussi petits soient-ils, qu'ils en fassent de même.

Ces trois questions — réforme institutionnelle, réforme du Conseil de sécurité et réforme financière — sont décisives pour l'avenir des Nations Unies. Engageons-nous à faire progresser toutes ces questions d'ici la fin de 1997 et à trouver des solutions d'ici l'an prochain. Célébrons, lors de notre prochaine réunion, une Organisation moderne qui pourra aborder l'avenir avec confiance, et non pas consacrer encore une année à s'accorder sur toutes les questions sans pour autant être capable de s'entendre sur aucune des réponses. Et alors les Nations Unies seront à même de continuer leurs travaux.

Il y a trois domaines clefs où l'ONU a un rôle vital à jouer — la promotion du développement durable, la promotion de la paix et la promotion des droits de l'homme. Ce ne sont pas des défis séparés, mais différents aspects du même défi. Il ne peut y avoir de développement véritable et durable ou de respect des droits de l'homme sans paix. Et il n'y aura pas de paix permanente là où il n'y a que pauvreté et injustice.

Pendant que se dérouleront nos interventions au cours de cette semaine, 300 enfants mourront avant d'avoir connu leur premier anniversaire, décès qui pour la plupart pourraient être facilement évités et, à peu de frais. Si l'on veut que l'ONU ait un sens pour ses Membres, elle doit, par dessus tout, aider les peuples à sortir de la pauvreté.

La Grande-Bretagne appuie l'objectif de l'ONU en matière d'aide. Dans le cadre de la contribution de la Grande-Bretagne à cet effort, le nouveau gouvernement travailliste s'est engagé lui-même à revoir à la hausse le

budget que le pays consacre à l'aide sociale. De même, la Grande-Bretagne a toujours instamment demandé que des mesures soient promptement prises pour s'attaquer au problème de la dette, et à la réunion des Ministres des finances du Commonwealth qui s'est tenue à Maurice, la semaine dernière, le Ministre des finances de la Grande-Bretagne, M. Gordon Brown, a lancé une nouvelle initiative en faveur de la réduction de la dette dont bénéficieront dans le monde 300 millions d'individus parmi les plus pauvres, et de l'aide aux pays en développement pour qu'ils échappent au piège de la dette.

Mais l'aide à elle seule n'éliminera pas la pauvreté. Nous devons continuer d'éliminer les barrières qui empêchent les pays les plus pauvres d'accéder aux marchés mondiaux les plus lucratifs. Nous devons être sûrs que les producteurs africains peuvent vendre leurs biens à l'Europe et à l'Amérique aussi facilement que les producteurs de ces pays peuvent vendre leurs biens à l'Afrique.

Le développement durable fera plus que réduire la pauvreté. La pauvreté c'est également l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur l'environnement. Si nous voulons préserver la planète pour les générations à venir, nous devons veiller à ce que le développement respecte la nature et ne la détruise pas. La Commission des Nations Unies sur le développement durable a fait des progrès importants dans ce sens. Mais c'est une tâche qu'aucun pays ne peut déléguer à l'ONU. Nous sommes tous concernés. Aucun pays ne peut se dérober au réchauffement de la Planète ou se réfugier dans son propre climat. Nous avons besoin d'agir en commun pour sauver notre environnement commun.

Le nouveau gouvernement travailliste s'est fixé des objectifs ambitieux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici l'an 2010. À la troisième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Kyoto, les pays du monde doivent souscrire à des objectifs contraignants et y rester fidèles.

Le deuxième objectif clef pour les Nations Unies c'est la paix — prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent, aider à y mettre un terme lorsqu'ils se produisent et aider à restaurer une paix durable après les conflits. Chacune de ces contributions à la paix est vitale.

Mais ce sont les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont le plus en vue, et à juste titre. Les bérets bleus ont permis de prévenir les pires conflits dans le monde entier, de la Slavonie orientale au Sahara occidental. Bon nombre d'entre eux ont perdu la vie, non pas en faisant

la guerre mais en recherchant la paix. La mort d'une dizaine de policiers et envoyés, parmi eux un diplomate britannique, lors du crash de l'hélicoptère des Nations Unies en Bosnie, la semaine dernière, nous a rappelé tragiquement les risques qu'encourent nos soldats de la paix. Je rends hommage à leur courage et je salue leur professionnalisme et leur compétence.

Le dernier domaine sur lequel l'ONU doit axer son attention est celui des droits de l'homme. Tandis que le monde se rétrécit, que les nouvelles et les idées se répandent plus vite, le principe selon lequel certains droits sont universels n'en devient que plus impérieux, la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce le droit de vivre à l'abri de la violence et de la menace d'être emprisonné injustement. Ce sont là des droits dont tous les citoyens du monde doivent jouir, quelles que soient leur race, leur croyance ou leur couleur. Ils ne doivent pas être limités à une culture ou à un continent. Comme le Secrétaire général l'a souligné, dans toutes les cultures les mères pleurent lorsque leurs fils et leurs filles sont tués ou mutilés par des régimes répressifs.

Les droits de l'homme ne doivent pas non plus entraver le développement économique. Les deux dernières décennies ont montré que la liberté politique et le développement économique ne sont pas en conflit mais se renforcent mutuellement. Les sociétés libres ont des économies efficaces. Un régime autoritaire engendre très souvent la stagnation économique. C'est pourquoi la Grande-Bretagne appuie les propositions du Secrétaire général tendant à intégrer les droits de l'homme dans tous les travaux des Nations Unies.

C'est la première fois que je viens à l'Assemblée générale. J'y participe à la fois avec espoir et avec inquiétude — espoir de voir l'ONU, si elle se modernise, nous aider à faire face aux défis mondiaux de l'avenir; inquiétude de la voir, si elle ne se modernise pas, perdre sa légitimité et son efficacité.

Cela ne doit pas arriver. Il y a trop d'enfants rachitiques à cause de la pauvreté, trop de mères qui ont peur de la guerre, trop de personnes dont les droits de l'homme fondamentaux sont violés. L'ONU leur offre l'espoir. Engageons-nous, cette semaine, à réaliser une ONU moderne, renouée qui transformera l'espoir en réalité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Yevgeny Primakov.

M. Primakov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter sincèrement, vous, un représentant de l'Ukraine, pays ami, de votre élection à cette haute fonction, lourde de responsabilités. Nous sommes certains que, sous votre présidence, l'Assemblée générale pourra obtenir des résultats importants.

Dans un peu plus de 800 jours l'humanité abordera le XXIe siècle. D'un point de vue historique, c'est en fait rien de plus que la dernière ligne droite, et c'est pourquoi il n'est que naturel de se pencher sur ce qui nous attend.

Il y a un an, du haut de cette tribune, j'ai parlé du processus émergent de transition vers un ordre mondial multipolaire, ce que les événements de l'année écoulée n'ont fait que confirmer. Il y a une diversité croissante dans l'évolution politique, économique et culturelle des pays. De nouveaux centres d'influence politique et économique prennent forme, assortis, en même temps, d'une interdépendance croissante des intérêts des différents États et des différents peuples.

Les horizons qui s'ouvrent à la communauté mondiale pour le XXIe siècle imposent de nouvelles exigences. Celles-ci sont l'affirmation des idéaux d'interdépendance et de partenariat dans les relations entre les États; la prévention de l'apparition de nouvelles lignes de division et de structures de blocs exclusives; et l'adhésion stricte de chacun aux principes et aux règles du droit international. Et je voudrais citer — en tant que questions distinctes, non seulement la création de conditions favorisant le progrès économique et social de tous les pays, mais aussi la sauvegarde de l'équilibre écologique.

Il convient de le souligner, la transition d'un monde où régnait l'affrontement bipolaire vers un système multipolaire ne peut, en soi, fournir une solution à ces problèmes. Par ailleurs, toute personne lucide est consciente du fait que nous avons beau laisser de côté les stéréotypes simplistes de l'ère de l'affrontement, les risques et les menaces du monde contemporain n'en sont pas pour autant moins nombreux.

En effet, les conflits régionaux continuent d'être l'une des principales sources d'instabilité mondiale. Cela ne devrait plus être le cas au XXIe siècle. Mais comment faire? Le nombre croissant de conflits à l'intérieur des États — conflits de nature ethnique plutôt que sociale — est l'une des principales caractéristiques de notre époque. Le monde contemporain compte de nombreux États multinationaux, et nous soutenons les initiatives qui visent à empêcher leur désintégration par la force.

La formule à appliquer pour résoudre ce type de conflits dans le monde d'aujourd'hui — et, certainement, dans celui du XXI^e siècle — peut et doit combiner d'une façon équilibrée la nécessité de préserver de l'intégrité territoriale des États et celle d'octroyer le plus de droits possibles aux minorités nationales. Renoncer à l'un des principes de cette formule à deux volets provoquerait non seulement la poursuite des conflits de ce type, mais également une escalade périlleuse de ces derniers.

Je voudrais également appeler l'attention de cette assemblée sur un autre aspect dangereux des conflits régionaux, à savoir, leur capacité de déclencher des vagues de terrorisme et de les propager très loin au-delà des frontières de la zone réelle de conflit. Nombre des militants, par exemple, qui ont été les auteurs d'une campagne de terreur sanglante dans un certain nombre de pays ont réussi à se soustraire au conflit armé qui continue de faire rage en Afghanistan.

Nous appuyons vigoureusement la lutte contre le terrorisme, quelles que soient les formes sous lesquelles il se présente, et où qu'il frappe, que cela soit en Irlande ou en Israël. Aujourd'hui, nous ne pouvons mener une lutte efficace contre ce qui représente le plus grand des fléaux que si nous unissons tous nos efforts. Tout en nous opposant à toute forme d'appui gouvernemental au terrorisme, nous estimons que l'on ne saurait qualifier définitivement un quelconque État Membre de l'ONU de criminel international indépendamment des changements survenus dans leurs politiques, simplement parce qu'il serait soupçonné d'entretenir des liens avec des terroristes.

Dans notre monde contemporain, aucun pays ne doit détenir le monopole des efforts de règlement d'un conflit. Cela vaut également pour un conflit de longue date tel que celui qui a pour théâtre le Moyen-Orient, où le processus de paix est dans l'impasse. Comme dit l'adage «il faut deux mains pour applaudir». Des efforts internationaux de grande envergure sont indispensables si l'on veut régler définitivement la crise du Moyen-Orient. En tant que coparrain du processus de paix amorcé en 1991 à Madrid, la Fédération de Russie est disposée à coopérer activement avec tous ceux qui oeuvrent à la réalisation de cet objectif.

Depuis de longues années, également, la question de Chypre attend qu'une coopération internationale efficace permette son règlement.

L'union de tous les efforts constituerait la voie la plus rapide pour régler tant les conflits déjà anciens que ceux qui sont relativement nouveaux. Cela ne suppose cependant en

aucune façon — et je tiens à insister sur ce fait — qu'un pays pris individuellement qui exerce une influence dans une certaine zone de conflit, ou sur les parties au conflit, devrait se garder d'utiliser activement tout son potentiel. Néanmoins, il doit le faire sans élever de remparts pour s'isoler des autres.

Je voudrais à ce propos attirer l'attention de l'Assemblée sur les efforts de maintien de la paix que la Fédération de Russie déploie dans la région de la Communauté d'États indépendants. En ce qui concerne tout d'abord le Tadjikistan, la Russie fait beaucoup dans ce pays, dans la mesure où elle dispose d'instruments particulièrement bien adaptés — notamment pour des raisons historiques — à la tâche qui doit y être accomplie. Nos efforts dans ce contexte se sont révélés loin d'être vains. Récemment, à Moscou, a été conclu un accord mettant fin à la lutte armée entre le Gouvernement et les forces d'opposition dans le pays. Le retour à Dushanbe de M. Nuri, le dirigeant de l'opposition, montre que cet accord porte déjà ses fruits.

Nous n'avons pas l'intention ici de tirer la couverture à nous. Nous notons avec satisfaction que les efforts déployés par la Russie et l'ONU concordent en ce qui concerne les paramètres de l'opération au Tadjikistan sur la base d'une étroite coopération entre la Mission d'observation des Nations Unies et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et du contingent stationné sur la frontière russe. Nous saluons l'intention de l'ONU d'élargir le mandat de ses observateurs et d'en augmenter le nombre.

Le Haut-Karabakh offre un autre exemple du même type. La Russie a fait beaucoup, à elle seule, pour stabiliser la situation dans cette région. Mais je dois dire que nous avons coopéré de manière productive avec les États-Unis et la France, qui, à nos côtés, coprésident le processus de Minsk pour le règlement du conflit dans le Haut-Karabakh. Le conflit abkhazo-géorgien est un autre exemple similaire.

Je voudrais à présent dire quelques mots à propos du maintien de la paix en général. Ces dernières années, on a pu observer une tendance à la décentralisation dans ce domaine. Des raisons objectives expliquent naturellement cette tendance: d'une part, les contraintes financières auxquelles est assujettie l'ONU, et, d'autre part, l'augmentation du nombre d'organisations régionales qui travaillent, entre autres, dans le domaine du maintien de la paix. Nous ne voyons rien de répréhensible à une telle décentralisation.

Toutefois, il est extrêmement important que les activités de maintien de la paix — quel que soit leur parraina-

ge — reposent avant tout sur les principes fondamentaux développés dans le cadre de l'ONU. Il nous faut faire preuve de la plus grande prudence en ce qui concerne les activités de maintien de la paix. Nous pensons que les opérations faisant intervenir la force ne devraient être menées que si elles sont autorisées par le Conseil de sécurité et supervisées directement par ce dernier, comme cela est prévu par la Charte des Nations Unies.

Tandis que nous avançons vers le monde multipolaire du XXI^e siècle, il est essentiel de créer les conditions qui assureront la stabilité du nouvel ordre mondial. Il nous faut à cette fin achever de démanteler les vestiges du passé et, avant toute chose, les séquelles de décennies de course effrénée aux armements.

Nous avançons ensemble dans cette voie, et nous sommes résolus à aller plus loin. De concert avec les États-Unis, nous réduisons régulièrement nos arsenaux nationaux d'armes stratégiques. Le Président Eltsine et le Président Clinton se sont entendus sur les éléments fondamentaux d'un accord dans ce domaine.

Des mesures systématiques de réduction des arsenaux nucléaires figurent maintenant à l'ordre du jour de toutes les puissances nucléaires. Mais soyons très clairs : la stabilité d'un monde multipolaire ne peut être assurée par le seul arrêt de l'ancienne course aux armements. Il est essentiel d'avoir les garanties que cette course aux armements ne reprendra pas sous de nouveaux prétextes, et je fais ici allusion au désir de pays individuels d'acquérir des armes nucléaires. Cela prouve, une fois de plus, qu'il est nécessaire de prendre des mesures urgentes pour apaiser les tensions qui caractérisent les relations entre l'Inde et le Pakistan.

Il est donc essentiel que la communauté internationale tout entière donne une dimension d'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous estimons que les rares pays qui ne sont pas encore parties à ce traité doivent assumer leurs responsabilités, comprendre que leur propre sécurité fait partie intégrante de la sécurité mondiale, et remplir les obligations qui sont les leurs et que remplissent déjà plus de 180 pays qui se sont engagés à respecter ce traité en y adhérant.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à l'échelle mondiale ainsi que les prochains pourparlers sur l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins d'armements sont également des mesures très attendues qui aideront à donner une stabilité à la sécurité mondiale au XXI^e siècle.

L'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction est sur la bonne voie. Nous considérons ce document comme l'un des instruments les plus importants élaborés afin d'éliminer l'une des armes de destruction massive qui prolifèrent le plus. Nous avons oeuvré de concert avec les députés de la douma afin de ratifier cette convention et nous espérons que les efforts déployés à cette fin aboutiront dans un avenir proche.

Mais, même aujourd'hui, ce sont les armes classiques qui sèment la mort dans les conflits locaux, souvent même après que les hostilités ont pris fin. À cet égard, nous sommes pleinement conscients de la dimension humanitaire que pose le problème des mines terrestres. Nous estimons que l'élimination de la menace des mines terrestres qui pèse sur les personnes, en particulier les populations civiles, n'a que trop longtemps été différée. Nous préconisons que des efforts énergiques et progressifs soient déployés et que des négociations soient entamées afin de résoudre ce problème.

La stabilité mondiale et régionale est impossible sans l'instauration de systèmes de sécurité. En Europe, nous avons réalisé des progrès sur cette voie. Nous sommes convaincus que seule une organisation universelle rassemblant tous les membres de la famille européenne des nations peut fournir véritablement les bases d'un système de sécurité durable en Europe au XXI^e siècle. Je veux parler ici de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE). C'est principalement dans le cadre de cette instance qu'il sera possible de rechercher un accord destiné à relever les défis nouveaux et multiples qui n'ont pas nécessairement un caractère militaire ou politique.

Un effet positif de l'amélioration du climat européen s'est déjà fait sentir grâce à l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie qui a été motivé par une quête angoissante de compromis. Ce document aura de vastes répercussions internationales et jouera certainement un rôle essentiel dans les politiques européennes. Bien entendu la signature de ce document ne nous a pas fait changer d'opinion au sujet de l'élargissement de l'OTAN étant donné que, d'une part, il ignore les réalités contemporaines et, d'autre part, risque de créer de nouvelles lignes de division.

Je dois ici mentionner une autre contribution faite au renforcement des relations de bon voisinage en Europe. Je me rapporte aux accords signés récemment par la Russie, l'Ukraine et le Bélarus qui ont permis à nos trois pays de

réaliser des progrès importants dans la mise en place de relations mutuellement avantageuses et équitables qui ont renforcé la stabilité dans la région.

La Russie considère la sécurité et la stabilité de ses voisins de la Baltique comme importantes, et elle est prête à assurer leur sécurité. Cela pourrait prendre la forme d'un engagement de notre part, qui serait suivi d'un accord sur les relations de bon voisinage entre la Russie et les États de la Baltique. Cet accord pourrait devenir une sorte de pacte sur la sécurité et la stabilité régionales.

La région Asie-Pacifique est également d'une très grande importance pour nous. Nous sommes convaincus que les accords russo-chinois sur les frontières et la détente militaire sur la zone frontalière — qui ont également été signés par le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan — deviendront à long terme un élément de stabilité dans cette vaste région. La Russie a également d'autres pays d'Asie comme partenaires importants — notamment l'Inde, le Japon et les États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Par ailleurs, notre avenir au XXIe siècle, sur le plan mondial et régional, dépend directement de la façon dont la communauté internationale sera en mesure d'arrêter ou d'enrayer l'appauvrissement économique d'un grand nombre d'États Membres des Nations Unies.

C'est l'ONU qui doit être le fer de lance dans le règlement des problèmes les plus importants auxquels font face aujourd'hui tous les pays du monde.

M. Zacharakis (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

Créée il y a plus d'un demi-siècle, l'Organisation a dans l'ensemble bien supporté l'épreuve du temps, surmonté les obstacles de l'époque de l'affrontement des blocs, survécu à la période glaciaire et son dégel ayant marqué les relations internationales. Mais aujourd'hui — même si cela peut sembler évident — il est nécessaire de rénover de manière rationnelle l'ONU, comme l'ont mentionné pratiquement tous les orateurs dans ce débat. Le rapport de fond du Secrétaire général Kofi Annan en donne une preuve éclatante. Aujourd'hui, au sens figuré, l'image de cette Organisation au XXIe siècle est en train de se dessiner.

Nous sommes fermement convaincus que l'objectif principal de la réforme de l'Organisation est d'accroître son utilité. Il est naturellement impossible de réaliser une réforme de l'ONU de façon à augmenter l'efficacité sans

avoir au préalable surmonté les difficultés financières. Nous sommes obligés de constater que les problèmes financiers de l'ONU sont malheureusement devenus choses chroniques. Il faut donc souligner que la responsabilité de la santé financière de l'ONU reposant sur tous les États Membres, ceux-ci doivent dûment s'acquitter de leurs contributions.

Nous sommes également favorables à un élargissement du nombre des membres du Conseil de sécurité. Une décision à cette fin n'a que trop longtemps été différée. Mais cet élargissement ne doit pas affecter l'efficacité de notre Organisation.

La réforme de l'ONU va se réaliser dans un contexte où les organisations régionales joueront un rôle de plus en plus important. Il s'agit là d'un processus tout à fait normal. En outre, nous sommes convaincus que le rôle particulier de chef de file de l'ONU entre toutes les autres organisations internationales universellement reconnues doit être sauvegardé.

Nous considérons que l'ONU doit être au XXIe siècle une Organisation très efficace, libérée des contraintes bureaucratiques, une organisation orientée vers l'action qui soit capable de relever rapidement les défis du monde contemporain.

J'ai commencé mon intervention en encourageant les actions concertées de la communauté internationale à se concentrer sur les problèmes actuels et les perspectives du siècle prochain. Pour terminer, je vais citer un proverbe bien connu : «Les pessimistes ne sont que des observateurs indifférents; ce sont les optimistes qui, eux, peuvent transformer le monde». Nous sommes des optimistes et nous sommes convaincus que l'ONU sera en mesure de jouer un rôle concret dans l'évolution en cours de la communauté internationale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Valdis Birkavs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie.

M. Birkavs (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à féliciter le Président de son élection et lui dire toute la confiance que j'ai eu égard à la façon dont il va conduire les travaux de cette session extrêmement importante de l'Assemblée générale. Je tiens à l'assurer que l'expérience acquise par la Lettonie dans le passé dans une coopération bilatérale fructueuse avec l'Ukraine guidera sa délégation dans la poursuite des tâches communes qui nous attendent au cours de cette session de l'Assemblée.

Je voudrais saluer avec gratitude l'ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, pour la détermination dont il a fait preuve en dirigeant l'Assemblée, à sa cinquante et unième session, ainsi que le Bureau dont la Lettonie était membre.

Je voudrais tout d'abord aborder la question de la réforme qui s'impose de l'Organisation des Nations Unies, avant de répondre aux propositions de réforme soumises par le Secrétaire général et, enfin, faire part à l'Assemblée des dernières expériences acquises par la Lettonie dans le domaine des réformes.

L'histoire contemporaine nous fait comprendre les raisons pour lesquelles il est essentiel de procéder à la réforme de l'Organisation. En 1945, de nombreux représentants à la conférence qui est à l'origine de la création de l'Organisation ont gagné San Francisco par train ou par voie maritime. Les représentants à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale ont rejoint New York par air. Ils communiquent avec leurs capitales par des moyens électroniques très rapides qui n'existaient pas il y a 50 ans. Ces progrès dans les technologies du voyage et de l'information ont permis un développement considérable et continu des activités internationales par le biais d'un nombre toujours croissant d'États et d'acteurs et d'acteurs non étatiques.

L'expansion des activités internationales par des acteurs de l'État autres que les fonctionnaires des ministères des affaires étrangères revêt une plus grande importance pour l'ONU. Les participants à ces activités transgouvernementales appartiennent à de nombreuses institutions gouvernementales : les tribunaux, la police, les banques centrales et les institutions normatives.

Les acteurs de l'État comme ceux qui ne le sont pas représentent des organisations transnationales fructueuses, qui sont indépendantes du système des Nations Unies. Ces organisations peuvent être pour l'ONU des concurrents ou des partenaires dans la coopération. Une ONU qui n'évolue pas constamment afin de dûment réagir face aux conditions mondiales en mutation risque de devenir sans objet.

Le monde a besoin d'une ONU qui puisse contribuer efficacement au règlement des problèmes complexes mondiaux, comme ceux que pose le triplement depuis 1945 tant de la population mondiale que du nombre des États indépendants. Le monde a besoin d'une ONU qui jouera un rôle dans la mise sur pied d'un nouvel ordre politique international viable pour combler le vide laissé par l'ordre bipolaire de l'ère de la guerre froide. Une ONU à composition universelle sera mieux en mesure d'y parvenir.

La Lettonie estime que le programme de réformes que le Secrétaire général a présenté à cette assemblée contient des mesures qui permettront à l'ONU de réagir aux impératifs d'évolution organisationnelle. La Lettonie considère ce programme de réformes comme un travail en progrès, et non comme un programme de réformes déjà achevé pour le long terme. Mais même si elles sont imparfaites ou incomplètes, ces propositions sont les meilleures dont cette assemblée est saisie. La Lettonie appuiera le programme de réformes comme étant un bon point de départ pour la réforme, et elle espère que d'autres États feront de même.

Au cours des prochains mois, l'Assemblée générale et le Secrétaire général devront oeuvrer de concert pour entamer le processus de mise en oeuvre de la réforme. Le Secrétaire général devra régulièrement faire rapport aux États Membres sur le progrès des réformes. Il devra mettre en oeuvre des plans d'application pour les recommandations approuvées, sur la base d'examen judicieux, par l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies. L'Assemblée devra développer davantage la procédure d'examen des propositions du Secrétaire général. Elle voudra peut-être décider de réformes supplémentaires. La Lettonie espère que des enseignements seront tirés durant la mise en oeuvre du programme de réformes et que ces enseignements conduiront à des corrections à mi-parcours, à des améliorations et même à l'achèvement de certains des éléments de l'ensemble.

Je voudrais maintenant aborder certains aspects de fond de la réforme qui pourraient concerner le programme de réformes du Secrétaire général, mais n'en font pas partie.

Le succès de la réforme dépend d'une base financière saine de l'Organisation. À cet égard, trois processus interactifs récents sont à prendre en compte. Ces processus sont, tout d'abord, des changements rapides intervenus depuis 1991 dans les budgets des opérations de maintien de la paix et un budget ordinaire qui n'a pas essentiellement changé; deuxièmement, la réforme en cours depuis 1994 de la méthode de calcul des quotes-parts; et, troisièmement et plus important encore, la récente augmentation sans précédent des arriérés de contributions.

L'interdépendance de ces trois processus signifie que l'Assemblée générale devra trouver les moyens permettant de considérer ces trois processus comme faisant partie d'un tout. Il importe également que l'Assemblée prenne des décisions pour assurer une véritable évolution vers une situation financière saine d'ici quelques années au plus.

Pour ce qui est de la question très délicate de la réforme du Conseil de sécurité, la Lettonie souhaite réaffirmer son appui constant à un élargissement du Conseil qui se traduirait par une représentation plus équitable au plan géographique et pour les petits États.

La Lettonie estime que les résultats mitigés des opérations de maintien de la paix complexes initiées après la guerre froide par le Conseil de sécurité ont leur place dans le contexte de la réforme du Conseil. Apprendre comment améliorer le taux de réussite de ces opérations pourrait avoir l'avantage d'indiquer les réformes du Conseil de sécurité susceptibles d'améliorer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Lettonie a un intérêt tout particulier dans l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, puisque le Bataillon baltique (BALTBAT), au sein duquel les Lettons sont aux côtés des Estoniens et des Lithuaniens, a achevé avec succès une année d'apprentissage de la coopération et de l'interaction. Cela s'est fait en participant à une opération multinationale : la Force de stabilisation (SFOR) de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine. BALTBAT, qui a été formé et équipé avec l'aide et l'encouragement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et des partenaires nordiques des États baltiques, correspond à leurs normes et est maintenant pleinement opérationnel.

Vu la recrudescence des crimes qui débordent les frontières ou qui échappent au châtime national, la Lettonie appuie pleinement la mise en place d'un tribunal pénal international indépendant, efficace, faisant autorité et ayant une juridiction indépendante. Nous estimons que c'est l'élément le plus important du droit international depuis la création de la Cour internationale de Justice. La Lettonie a l'intention de participer activement à la mise en place du tribunal en 1998.

Pour ce qui est des réformes en cours en Lettonie, l'on notera d'emblée qu'elles sont motivées par la nécessité de surmonter les conséquences de 50 ans d'occupation, qui ont fait que le développement politique, économique et social de la Lettonie est en deçà de celui de ses voisins nordiques. Depuis six ans qu'elle a recouvré son indépendance, la Lettonie poursuit des réformes pour rattraper ses voisins nordiques. La Lettonie souhaite édifier des fondements démocratiques solides en vue d'un bien-être économique et social à long terme.

Dans cet effort, la Lettonie reçoit une assistance internationale émanant de nombreuses sources. L'une d'elles

est le système des Nations Unies, dont la coopération — en premier lieu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) — a grandement contribué à améliorer le bien-être économique et social en Lettonie. La présence des Nations Unies en Lettonie a commencé en 1992 avec un bureau intégré dirigé par un coordonnateur résident, qui est aussi le représentant du PNUD. Ce bureau intégré, qui est essentiellement une Maison des Nations Unies, a permis un accès rentable à l'assistance technique offerte par n'importe quelle partie du système des Nations Unies. En outre, le PNUD mobilise les donateurs bilatéraux et multilatéraux en faveur des projets auxquels il participe. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au PNUD et aux donateurs qui ont contribué aux projets de réforme de la Lettonie.

En ce qui concerne la question des réformes, je me bornerai à examiner les trois points qui ont un impact sur le bien-être social et dans lesquels le PNUD et les donateurs ont joué un rôle.

Le premier point concerne les droits de l'homme. Même si, à sa dernière session, l'Assemblée générale a conclu l'examen de la question des droits de l'homme en Lettonie et en Estonie, je considère qu'un rapport concis sur l'évolution des droits de l'homme au cours de cette année pourrait néanmoins intéresser l'Assemblée.

La Lettonie coopère avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies et le Centre pour les droits de l'homme. Mon gouvernement a récemment versé une contribution financière — sa première contribution volontaire jamais versée à un organe de l'ONU — afin d'appuyer les travaux menés par l'équipe du Haut Commissariat au niveau des institutions nationales de protection des droits de l'homme.

Le Bureau national des droits de l'homme en Lettonie, qui a été mis en place en tant qu'institution nationale indépendante en 1995, commence à avoir des effets concrets, notamment sur les droits des groupes sociaux vulnérables. Les fonctions et pouvoirs, pratiquement sans précédent, qui ont été conférés au Bureau, ont suscité un vif intérêt dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale. Ce Bureau a reçu l'assistance technique et financière du PNUD à toutes les étapes de sa conception, de sa planification et de son développement.

Le 4 juin 1997, la Lettonie a ratifié la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, offrant ainsi de nouvelles garanties juridiques à ses résidents, y compris le droit de se pourvoir en justice et la juridiction

obligatoire de la Cour européenne des droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme a été encore davantage renforcé grâce à l'adoption d'un texte de loi sur les réfugiés et les demandeurs d'asile et à la ratification de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951.

La formation linguistique offerte à un nombre relativement important de personnes ne maîtrisant pas le letton, notre langue officielle, a également un impact sur le bien-être social et l'intégration. En 1995, le Gouvernement letton a approuvé le Programme national pour l'enseignement du letton. Depuis, ce programme a achevé la formation d'un noyau d'enseignants, et des livres scolaires et des manuels pédagogiques ont été publiés.

La troisième mesure que nous avons prise en ce qui concerne le bien-être social vise à la résurgence de la société civile. Depuis le renouveau national commencé il y a 10 ans, près de 3 000 organisations non gouvernementales ont été créées en Lettonie. La première grande tribune nationale des organisations non gouvernementales aura lieu à Riga, à la fin de cette semaine. J'ajouterai que ses organisateurs ont reçu une aide précieuse du Bureau du PNUD en Lettonie.

En ce qui concerne le bien-être économique, mon gouvernement s'est attaché à assurer la stabilité macro-économique pendant le processus de transition d'une économie dirigée à une économie de marché efficace. En conséquence, la croissance économique a repris et l'inflation a sensiblement baissé. La croissance du produit intérieur brut en termes réels pour 1997 est estimée à 4 %. Depuis juin dernier, l'inflation a baissé d'environ 7,5 % sur une base annuelle. Ces progrès s'accompagnent de difficultés économiques persistantes pour de larges couches de la population. L'octroi d'une aide sociale et les projets de réduction de la pauvreté sont destinés à atténuer ces difficultés.

La Lettonie entend appliquer aux travaux qu'elle accomplira comme membre du Conseil économique et social les leçons qu'elle a tirées de ses expériences de réformes. Nous en avons tiré l'enseignement général que les résultats des réformes ne se soldent pas seulement par des bénéfices mais également par des coûts. Le prix le plus lourd à payer est probablement l'incertitude qui plane quant au résultat final des réformes.

Nous, les réformateurs de l'ONU, devons sûrement payer le prix de cette insécurité également. Quelques paroles de sagesse ancienne pourraient peut-être atténuer ces doutes. Marc Aurèle, le philosophe et empereur romain,

dans ses *Méditations*, posait trois questions concernant les réformes :

«L'homme craint-il le changement? Pourquoi? Qu'y aurait-il sans changement? Qu'y-a-t-il donc de plus plaisant ou de plus satisfaisant que le changement?»

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Nigéria, S. E. le Chef Tom Ikimi.

Le Chef Ikimi (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Le monde entier retient son souffle au moment où l'Assemblée se réunit à l'occasion de sa cinquante-deuxième session. Chacun espère que les événements qui se dérouleront à cette session au cours des semaines à venir offriront une nouvelle perspective à notre Organisation. Son succès dépendra de M. Hennadiy Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine et actuellement Président de cette assemblée. Sa réputation d'excellence et de ténacité nous donne l'assurance que, sous sa direction, les débats de cette session se dérouleront de façon harmonieuse.

Je saisis cette occasion, au nom du chef d'État de mon pays, le général Sani Abacha ainsi que du Gouvernement et du peuple nigériens, pour le féliciter de son élection. Qu'il me soit permis à cette occasion, de transmettre à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali, de la Malaisie, nos éloges et notre haute estime pour sa conduite dynamique et résolue de l'Assemblée, l'année dernière.

Ma délégation note avec satisfaction la manière brillante avec laquelle notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, s'est attelé, depuis son entrée en fonctions, à sa lourde tâche et dirige les affaires de l'Organisation. Par ses propositions de réformes, il a donné la preuve qu'il était capable de conduire l'ONU dans le XXI^e siècle. Nous continuerons de lui apporter sans réserve notre coopération et notre appui.

Tandis que nous nous réunissons pour examiner la situation mondiale actuelle, il est tentant de se laisser à espérer que l'ONU apportera des solutions aux problèmes qui affligent les pays. Force est pourtant de reconnaître que partout dans le monde on est témoin de tâches inachevées par l'Organisation, voire de ses échecs et de son incapacité de répondre aux espoirs et aux aspirations de l'humanité. Toutefois, le fait que les États Membres continuent de participer aux sessions annuelles de l'Assemblée générale signifie que la recherche de la paix et du développement sont assurément un processus à long terme. L'Organisation des Nations Unies continue de susciter une confiance inébranlable, et nous sommes tous déterminés à poursuivre

nos efforts pour réaliser un monde meilleur et plus pacifique.

C'est pourquoi de nombreux pays viennent ici de temps à autre pour tenter de faire comprendre leurs difficultés spécifiques, farouchement convaincus qu'ils y trouveront appui et compréhension. Ils ont été nombreux à rentrer chez eux déçus, confondus par les réalités du monde d'aujourd'hui, tandis qu'ils comprenaient le formidable pouvoir que les puissants exercent contre les faibles. Nous devons garder à l'esprit que les relations internationales représentent un mélange complexe de circonstances nationales et supposent l'existence des exigences et conditions propres à un environnement externe en évolution. Les relations internationales doivent être fondées sur l'objectif partagé du bien commun, sur le respect mutuel de la souveraineté et sur la compréhension et la prise en compte des situations et des sensibilités nationales. L'ONU doit donc continuer d'être le rempart contre les puissants qui imposent leur volonté aux faibles.

Il n'est pas de pays qui prenne la parole devant l'Assemblée sans avoir un point de vue particulier. Nous venons tous ici avec notre histoire, notre culture et nos traditions, qui donnent un sens aux valeurs dont nous cherchons à imprimer l'Organisation. Dans le cas de mon pays, le Nigéria, nous avons le fardeau supplémentaire d'un destin manifeste. Si nous n'avons pas choisi notre destin, nous acceptons volontiers les obligations et les occasions qu'il recèle. Car c'est ce destin, et non pas l'ambition nationale, qui nous pousse à nous acquitter de nos responsabilités.

À cet égard, nous voyons dans les difficultés de chaque État d'Afrique en proie à des troubles le reflet de nos propres difficultés et un rappel de notre devoir d'apporter notre aide dans la meilleure tradition de la fraternité africaine. Nos efforts au nom de la paix et de la sécurité régionales et sous-régionales s'inspirent de notre histoire en tant que plus grande nation noire du monde et des heureuses circonstances qui nous ont dotés d'abondantes richesses naturelles. C'est le destin qui veut que nous soyons le foyer d'un Africain sur quatre et d'un Noir sur cinq dans le monde. Comment pourrions-nous être indifférents au sort de la race noire? C'est notre destin immuable que d'être les champions de la promotion et de la défense des droits de tous les Noirs d'Afrique et de la diaspora. Et que personne n'imagine que nous venons tout juste d'endosser notre rôle en matière de maintien de la paix, car chacun sait que nous n'avons aucun goût pour l'expansionnisme et que nous ne nourrissons aucun dessein hégémoniste. Nous ne pouvons tout simplement pas rester indifférents devant le sort de nos frères d'autres États africains lorsque leur vie est en danger.

Depuis le 7 octobre 1960 où notre pays est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous avons donné de sérieuses indications de notre volonté de nous engager sur une voie indépendante pour ce qui est des affaires mondiales et de défendre résolument les intérêts de l'Afrique. Quand, par exemple, un engin nucléaire a explosé au Sahara en 1960, le Nigéria n'a pas hésité à exprimer sa désapprobation en rompant ses relations diplomatiques avec le pays intéressé. En outre, nous sommes fiers d'avoir pris part aux initiatives qui ont conduit à la création de l'Organisation de l'unité africaine en 1963. Depuis lors, nous n'avons épargné aucun effort pour garantir la survie de l'Organisation continentale. Nous avons aussi été à l'avant-garde de la lutte visant à libérer totalement l'Afrique de la domination coloniale et de la campagne pour éliminer l'apartheid en Afrique du Sud. Pour nous, le système d'apartheid était une atteinte à la dignité de la race noire.

De même, cela fait près de 35 ans que nous apportons notre contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis le Congo, en 1960, nous avons fourni plus de 250 000 hommes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ils ont été déployés pour préserver la paix et la sécurité dans notre propre région et ailleurs dans le monde, y compris en Bosnie, au Cambodge et au Liban.

Lors de la création de notre Organisation, il y a près d'un demi-siècle, ses pères fondateurs ont exprimé dans le préambule de la Charte une vision et un espoir, celui de préserver les générations futures du fléau de la guerre. On attendait l'avènement d'un ordre mondial où les hommes vivraient en paix avec eux-mêmes et où les pays pourraient coopérer pour renforcer la paix et la sécurité. Malgré la fin de la guerre froide, qui pendant des années a été considérée comme le principal obstacle à la réalisation des objectifs de l'ONU, notre monde continue, pour l'essentiel, d'être instable et peu sûr.

La menace de guerre nucléaire existe toujours. Il importe donc que l'élimination totale des armes nucléaires reste une priorité pour les Nations Unies. Outre la menace posée par les armes nucléaires, il y a eu prolifération des conflits entre États et à l'intérieur d'États, avec leurs conséquences négatives pour la paix et la sécurité internationales. En Europe centrale, en Asie et sur notre continent — l'Afrique —, ces conflits ont ravagé les sociétés, faisant des millions de réfugiés et de personnes déplacées. C'est l'Afrique qui est le plus durement touchée par ces conflits.

L'ONU a la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle reconnaît

pendant le rôle crucial que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales pour parvenir à ces objectifs. C'est pourquoi les 16 pays qui constituent la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ont créé en 1990 le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour s'attaquer au conflit au Libéria, dont on considérait à juste titre à l'époque qu'il menaçait, non seulement l'existence même d'un État Membre, mais encore la paix et la sécurité de l'ensemble de la sous-région.

La ferme volonté des dirigeants de la CEDEAO et la détermination de l'ECOMOG ont permis, avec l'appui logistique et matériel renforcés de pays amis de la région ou extérieurs à la région, de mener à bien le désarmement des factions belligérantes à la date prévue, c'est-à-dire le 31 janvier 1997. Un climat de paix et de sécurité a donc pu régner dans tout le Libéria. C'est ainsi que des élections législatives et des élections présidentielles libres et justes ont pu avoir lieu, le 19 juillet 1997, comme prévu. Le 2 août dernier, S. E. M. Charles Ghankay Taylor est entré en fonctions en tant que Président du Libéria. Cet événement a mis fin à un sombre chapitre de l'histoire du Libéria. Le Nigéria, qui préside actuellement l'ECOMOG, saisit cette occasion pour dire à la communauté internationale combien elle lui est reconnaissante d'avoir apporté son appui et son aide pour mettre fin au conflit du Libéria.

Par une ironie du sort, au moment où la paix s'instaurait au Libéria, les événements dans un pays voisin, la Sierra Leone, ont tourné au drame après que le gouvernement légitime du Président Tejan Kabbah a été violemment renversé, le 25 mai 1997, par un groupe de militaires de ce pays. Cette action a été caractérisée par des pillages à grande échelle et des pertes humaines et matérielles gratuites. Des biens nationaux d'une importance vitale, comme la Banque centrale, ont été pillés et incendiés. Presque toutes les ambassades et résidences ont été soit pillées, soit saccagées par le groupe dévastateur des auteurs du coup d'État, qui se trouvent maintenant à Freetown. Depuis lors, toutes les missions diplomatiques ont quitté la Sierra Leone.

Ces événements ont été condamnés sans réserve par l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale. Nous sommes encouragés de voir qu'il n'y a pas à ce jour d'organisation ou de gouvernement étranger ayant reconnu ou appuyé le régime de Freetown. Nous demandons instamment le maintien de cette position.

En attendant, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'a épargné aucun effort

pour trouver une solution pacifique au problème créé en Sierra Leone. À Conakry, en juin 1997, les objectifs de la CEDEAO ont été définis comme comprenant, tout d'abord, la réinstallation rapide du gouvernement légitime du Président Ahmad Tejan Kabbah, puis le retour de la paix et de la sécurité et, enfin, le règlement des questions de réfugiés et personnes déplacées. C'est pourquoi la CEDEAO a adopté une combinaison de trois stratégies : dialogue et négociation, sanctions et embargo, et recours possible à la force. Un mécanisme de suivi et d'application de la réaction de la CEDEAO face à la situation en Sierra Leone a été établi et se compose de quatre pays : Nigéria, Guinée, Côte d'Ivoire et Ghana. Lors du dernier sommet de la CEDEAO, à Abuja, le Comité a été élargi au Libéria et élevé au rang des chefs d'État.

Au cours du même sommet, des mesures supplémentaires ont été imposées au régime illégal afin de renforcer le processus de négociation pour le règlement pacifique de la crise en Sierra Leone. L'ECOMOG a reçu mandat de superviser l'application de ces mesures. Dans la recherche de cet objectif de règlement pacifique de la crise en Sierra Leone, nous demandons l'appui de la communauté internationale.

L'Afrique a connu récemment une série de conflits inter-États qui ont mené soit à la désintégration de certains pays, soit à l'effondrement total de l'autorité du gouvernement central. En conséquence, de nombreux membres bien intentionnés de la communauté internationale ont essayé de proposer des solutions de prévention et de règlement des conflits en Afrique. Malheureusement, ces différentes initiatives ont été prises non seulement en dehors du cadre des Nations Unies mais — plus gravement encore — elles ont eu tendance à ignorer le cadre et les mécanismes existants sur le continent africain. Néanmoins, il est évident que les mécanismes existants aux niveaux sous-régional et continental ont fait la preuve de leur capacité à résoudre les problèmes de l'Afrique. La CEDEAO, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont toutes établi leur réputation en tant qu'instruments viables de résolution de conflits. La plupart des organismes régionaux et sous-régionaux ont besoin d'un appui matériel et logistique des Nations Unies ainsi que de la communauté internationale.

Le Nigéria est convaincu qu'une initiative, quelles que soient ses bonnes intentions, ne peut réussir à résoudre les conflits en Afrique si elle n'est pas discutée et adoptée dans le cadre du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'organe central de l'OUA. C'est

pourquoi nous recommandons que toutes les initiatives actuelles soient tout d'abord confiées aux organes existants de l'OUA.

Nous pensons que la souveraineté nationale et les droits fondamentaux de l'individu ne s'excluent pas nécessairement, à condition qu'un équilibre approprié soit établi. De fait, ces éléments peuvent se renforcer mutuellement. Le problème se pose quand, soit de manière délibérée, soit par inadvertance, la prérogative de la souveraineté est soumise aux droits absolus de l'individu. C'est là rendre un mauvais service à la fois à la cause de la liberté et au véritable objectif de la démocratie. Ce qu'il faut dans l'intérêt aussi bien de l'État que du renforcement des droits de l'homme, c'est reconnaître que les droits de l'individu ne commencent que là où le droit souverain de l'État prend fin. Nous devons résister aux efforts que font certains pour utiliser les droits de l'homme en tant que moyen de s'engager dans des activités visant à saper la souveraineté de certains États Membres de la famille des Nations Unies.

Il y a deux ans, les autorités actuelles de mon pays avaient annoncé un programme de retour à la vie civile. Depuis lors, des progrès louables ont été faits dans l'application de ce programme. Nous sommes encouragés par l'issue fructueuse des élections qui ont eu lieu à ce jour et par les processus que nous avons entrepris pour assurer une transition harmonieuse. Le reste du programme suit son cours et nous restons convaincus que tous les processus du programme de transition s'achèveront à la date prévue, soit d'ici le 1er octobre 1998.

Nous avons toujours exprimé notre reconnaissance et notre appréciation à tous les pays amis au sein de la communauté internationale qui ont fait preuve d'une compréhension et d'une préoccupation sincères à l'égard de la complexité de la situation au Nigéria. Après tout, en 1960, nous avons adopté de plein gré le mode de gouvernement de Westminster, qu'avait mis en place la puissance coloniale. Ce système ne tenait pas compte ou très peu de nos institutions traditionnelles, ni de nos coutumes et cultures. Et, de ce fait, il s'est effondré au bout de six ans. En 1979, mon pays s'est montré plus audacieux et a regardé au-delà de l'océan Atlantique pour adopter un système présidentiel de gouvernement. Néanmoins, les coûts de la gestion de ce système ont été très lourds pour l'économie de notre pays. Ce n'est donc pas une surprise si celui-ci s'est effondré après cinq ans.

Personne ne peut nous blâmer aujourd'hui de rechercher un système de gouvernement mieux adapté au Nigéria, qui tient compte des réalités de notre pays. On peut

l'appeler comme on veut, mais la paix, la stabilité, le développement et la bonne gestion des affaires publiques sont au premier plan de nos préoccupations.

Après 37 ans, le Nigéria est une nation relativement jeune au regard des critères d'ensemble. Même les pays qui sont des nations depuis des siècles et qui ont hérité de sociétés relativement stables sont encore aux prises avec les complexités du statut de nation et expérimentent de nouvelles formules répondant aux critères exigeants de l'État. Leurs ressortissants n'étaient pas là lorsque leurs propres ancêtres, qui ont aussi mené d'amères guerres civiles, luttèrent pour leur léguer leur patrimoine actuel. Ils devraient donc faire preuve de plus de compréhension à l'égard de ceux d'entre nous qui ne font que commencer à s'attaquer à la tâche ardue d'édifier des sociétés nouvelles et stables sur les ruines du colonialisme.

Si le Nigéria semble préoccupé par les questions essentielles de paix et de stabilité chez lui, en Afrique de l'Ouest et dans l'ensemble du continent, c'est parce qu'il est convaincu que les exigences urgentes du développement socio-économique ne peuvent être satisfaites efficacement que grâce à la paix et à la stabilité. Mon pays est convaincu que la paix et la stabilité en Afrique faciliteront l'utilisation de nos ressources limitées dans les domaines vitaux du développement politique, social et économique. C'est pourquoi depuis la fin de notre guerre civile, en 1970, nous nous sommes lancés dans une réduction délibérée et considérable des forces armées nigérianes qui sont passées de 500 000 éléments, tous grades confondus, à près de 100 000 aujourd'hui. Cela a entraîné une réduction correspondante des dépenses militaires.

Des considérations de sécurité obligent parfois les États à affecter une partie disproportionnée de leur budget national aux dépenses militaires. Cela réduit les ressources disponibles pour le développement. La fin de la guerre froide avait laissé espérer que des ressources considérables deviendraient disponibles sous forme de dividendes de la paix pour le développement. Malheureusement, la prolifération de conflits régionaux et de guerres civiles a amené l'ONU à affecter des ressources considérables au maintien de la paix et au règlement des conflits, ce qui a affaibli sa capacité de s'acquitter des obligations de développement économique et social qui lui incombent en vertu de la Charte.

Depuis sa création, il y a 52 ans, l'ONU est un instrument de mise en oeuvre d'un ordre du jour mondial de nature diverse, complexe et urgente. Comme il ressort des

débats qui ont eu lieu à l'Assemblée, nul ne nie aujourd'hui la nécessité et l'urgence de la réforme.

À cet égard, le Secrétaire général a maintenant formulé plusieurs propositions, qui s'ajoutent aux efforts en cours déployés par l'Assemblée générale dans le domaine de la réforme. Ma délégation participera résolument à l'examen de ces propositions. Ce faisant, il est important de souligner que le résultat devrait tenir compte des vues et intérêts de tous les États Membres.

Les réformes de l'ONU, telles que proposées pour le Secrétariat, l'Assemblée générale et les institutions spécialisées, seraient incomplètes sans une réforme correspondante du Conseil de sécurité. Une réforme du Conseil impliquerait la restructuration et l'élargissement du nombre de ses membres dans les deux catégories pour prendre en compte, notamment, le nombre accru de Membres de l'Organisation et le besoin de refléter les intérêts de toutes les régions qui la composent.

Heureusement, il y a actuellement un large consensus sur la nécessité d'élargir le nombre de membres du Conseil de sécurité dans les deux catégories. Avec un tiers des Membres des Nations Unies, l'Afrique devrait être dûment représentée dans un Conseil de sécurité élargi. Lors du trente-troisième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a eu lieu à Harare, en juin dernier, les dirigeants de l'Afrique ont réaffirmé le besoin pour la région d'avoir deux sièges permanents disposant d'un plein pouvoir de veto. Le Nigéria considère sa demande légitime et justifiée.

Nous sommes ici aujourd'hui les garants du patrimoine d'une Organisation que nous chérissons, même au moment où nous scrutons l'avenir et nous rapprochons d'un nouveau millénaire. Le concept que nous avons de l'avenir des Nations Unies est inévitablement conditionné par les réalités objectives du présent et la vigueur avec laquelle nous poursuivrons nos desseins et ferons face aux défis du prochain millénaire.

Nous avons les moyens et l'opportunité de faire des 50 prochaines années de la vie de l'Organisation des années différentes, plus excitantes et généralement plus bénéfiques à l'ensemble du monde. Si nous échouons nous ne pourrions invoquer aucun alibi ou circonstance atténuante. Car, cette fois-ci, à la différence de ce qui s'est passé à San Francisco, où près des deux tiers des Membres actuels de l'ONU n'ont pas participé à la création de cet audacieux nouveau monde, nous, les 185 pays représentés aux Nations Unies, sommes le monde, et nous assistons à la réorganisation du nouvel

ordre international mondial, tel qu'envisagé dans les propositions de réformes de l'ONU et de ses organes. Nous devrions saisir l'occasion pour établir une ONU restructurée, investie de valeurs et d'intérêts communs et promouvoir une plus grande égalité entre États.

Les historiens témoigneront qu'au fil des siècles, les centres de pouvoir et d'influence sont constamment passés d'une région à une autre du monde. L'essor et la chute des grands empires sont un phénomène constant de l'histoire humaine. Un vent de changement souffle maintenant sur notre planète. Mon pays, le Nigéria, s'identifie à ce changement qui, inévitablement, produira de nouveaux centres de pouvoir et d'influence. L'on ne peut imaginer qu'un continent reste à tout jamais en marge du nouvel ordre mondial naissant.

Le millénaire approche à grand pas pour les nations du monde, et nous attendons l'aube d'un âge nouveau. Nous ne devons pas nous dérober à la responsabilité qui nous incombe dans la régénération de l'ONU. Nous sommes le monde. Dans cette salle historique, réaffirmons notre foi en l'humanité. Que notre rêve d'une nouvelle et vibrante vision intérieure se réalise et nous éclaire sur la voie qui nous mènera vers le siècle prochain. Il est maintenant l'heure, comme la regrettée mère Teresa nous le rappelait avec douceur :

«Demain n'est pas encore arrivé, hier est déjà révolu, il ne nous reste qu'aujourd'hui — commençons.»

La séance est levée à 12 h 55.